

35¢

CITÉ LIBRE

XVI^e année No 62

DÉCEMBRE 1963

NOUVELLE SÉRIE

La France et le Québec

Guillaume de Maillard

L'affaire de la Solbec

J.-Claude Paquet

L'affaire Hal Banks

Pierre Vallières

L'Angola, face à la révolution

S.G. Cérigo

Le rapport Glassco

Alice Poznanska

Séparatisme et collets blancs

Jean Pellerin

L'art de frapper à la mauvaise porte

Roger Nantel

Et des textes de Yerri Kempf,

Patrick Straram et Olivier Marchand

SOMMAIRE

- Page 1 La France et le Québec
Guillaume de Maillard
- Page 5 L'affaire de la Solbec
Jean-Claude Paquet
- Page 9 L'affaire Hal Banks
Pierre Vallières
- Page 13 La commission Glassco
Alice Poznanska
- Page 19 L'Angola, face à la révolution
S. G. Cérigo
- Page 27 Séparatisme et collets blancs
Jean Pellerin
- Page 28 L'art de frapper à mauvaise porte
Roger Nantel
- Page 30 Robert Schuman (M. Europe)
Olivier Marchand
- Page 31 Le théâtre
Yerri Kempf
- Page 32 La règle du jeu
Patrick Straram

XIVe année, No 62
décembre 1963

revue mensuelle

Comité de rédaction

Co-directeurs :
Gérard Pelletier
Pierre-Elliott Trudeau

Secrétaires de la rédaction :
Jacques Hébert
Jean Pellerin

•
Editeur et propriétaire

Le Syndicat coopératif d'édition
Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Rédaction et administration :
3411, rue Saint-Denis
Montréal 18 — Vl. 9-2228

Service des abonnements :

Cité Libre
C.P. 10 — Montréal 34
L.A. 6-3361

Abonnement annuel : \$3.50
Abonnement de soutien : \$10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

Vente d'anciens numéros :
Pierre Tanguay, archiviste
661 rue Stuart, Montréal 8

CITÉ LIBRE
NOUVELLE SÉRIE



La FRANCE et le QUÉBEC

Guillaume De MAILLARD

A notre tour, devons-nous nous en inquiéter? il aura suffi que M. André Malraux mette les pieds au Québec pour que les Canadiens anglais perdent sans aucune retenue leur flegme — d'anglais, ils n'ont eu en cette occasion que le langage.

Donc, hors du Québec, on s'interroge et on s'affole : la Belle Province ne manifesterait-elle des intentions séparatistes que... pour mieux se jeter dans les bras du général de Gaulle? La France officielle considère pourtant — M. Malraux l'a dit — qu'un Québec rattaché à l'ex-mère-patrie serait « ridicule et même dangereux ». Et tant pis pour les fervents de « qui vous savez ».

Ce qui ne signifie pas, d'autre part, que notre province n'ait rien à craindre de ce côté. Les choses sont plus subtiles.

Que nos indépendantistes trouvent une sympathie toute spéciale auprès de groupes français parapolitiques comme PATRIE ET PROGRES, voilà qui peut laisser pensif. Plus redoutable, toutefois, nous paraît être le danger éventuel de « colonialisme économique ».

Le Québec ne réclame-t-il pas à grands cris des capitaux français, européens? Ces fonds étran-

gers, s'ils doivent être investis ici, le seront le plus probablement par le truchement du Marché commun — vaste combinat d'entreprises privées par excellence. Qui investit de l'argent désire, en général, contrôler. Si bien que, à moins d'y prendre garde, il se pourrait — advenant l'investissement de capitaux par « la voie normale » — que nous échangeions tout simplement nos maîtres anglo-saxons pour des maîtres européens tout aussi rapaces.

Quand Malraux effraye les Anglais

Quoi qu'il en soit, il reste que nos amis canadiens-anglais ont bel et bien, comme on dit, « perdu les pédales » lorsque le ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles dans le gouvernement gaulliste de la Ve République, est venu nous déclarer — chose agréable entre toutes —, à l'occasion de la tenue de l'Exposition française à Montréal, que « nous faisons ensemble la civilisation de l'Atlantique, la seule civilisation libre au monde ».

Qu'avaient donc de si troublant les déclarations du ministre français? En réalité, rien. Mais

M. Malraux a une façon à lui de s'exprimer qui fait que les Canadiens anglais n'ont pas été les seuls à se demander ce qu'il entendait (ou sous-entendait) à juste.

Il est également vrai qu'en arrivant ici, l'envoyé du général de Gaulle nous a confié tout de go que la seule leçon que la France nous apportait, c'est « celle de la liberté ». Et comme la controverse entoure l'homme depuis plus de quarante ans, tant au sujet de son oeuvre écrite que de son action en Asie et en Espagne, des inquiétudes latentes se sont ravivées...

André Malraux a-t-il été « marxiste »? Aventurier, dans le sens le plus noble du terme, oui; communiste, nous en doutons. Ses sympathies pour l'extrême-gauche (il s'en est expliqué ici même, à l'hôtel Windsor) se justifiaient par le besoin qu'il avait senti de se battre pour deux idées: celle de « justice » et celle de « prolétariat ». Il a même ajouté — ce qui est des plus instructif — que ces deux idées continuent de l'animer, surtout la première, parce qu'il estime que « les chances de la justice n'ont pas disparu en France, au contraire ».

Quant aux chances que disparaissent le « prolétariat » en France, il n'en a, que nous sachions, soufflé mot. Et c'est dommage.

(En passant, il faut souligner ici la malhonnêteté flagrante de certains organes de presse au service — parfois camouflé — de l'extrême-droite: avant et pendant la visite de M. Malraux, ils ont orchestré une véritable campagne contre notre hôte, allant jusqu'à justifier les autorités d'accueillir « un communiste notoire, un demi-bandid qui a fait couler le sang des valeureux franquistes pendant la guerre civile d'Espagne ».)

Il y aurait de quoi rire. Mais la malhonnêteté, la bêtise, la réaction bornée nous portent au contraire à rager. Sans compter qu'une telle attitude était injurieuse et de la plus haute grossièreté envers un homme qui, après tout et quoi qu'on pense de sa vie, de son oeuvre littéraire, était le représentant officiel d'un gouvernement ami. Malraux communiste? Allons donc! Autant dire que de Gaulle couche à Moscou.)

Une Exposition aux buts « pacifiques »...

Ces choses étant dites, pas plus que les propos du ministre chargé des Affaires culturelles de France, l'Exposition française n'avait de but annexionniste: il s'agissait de montrer — ce qui fut fait avec un rare bonheur — ce qu'est la France moderne, la France d'aujourd'hui, dans les domaines de la technique, de l'industrie, de l'art, bref des activités humaines.

L'Exposition, bien sûr, avait pour propos d'ouvrir de nouveaux marchés en Amérique du Nord. Toutefois, elle n'était nullement la première étape d'un quelconque plan machiavélique de « qui vous savez » pour mettre la main sur la Belle Province

et, par la même occasion, pour embêter une fois de plus les Anglo-Saxons.

La preuve en est que, dans l'ensemble, les exposants espéraient toucher le Canada tout entier. Ils ont été d'autant plus marris de ne faire, pratiquement, mouche qu'au Québec. A leur idée, Montréal c'était le Canada, comme Paris c'est la France. Mais les Français, c'est bien connu, ont de tout temps été faibles en géographie: ne leur a-t-il pas fallu sept ans de guerre pour finalement admettre que l'Algérie (contrairement à ce qu'on enseignait au Lycée) n'était pas composée de départements français?

Que les industriels français, avec l'Exposition, aient cherché à améliorer leur position au Canada, quoi de plus naturel? Du côté du Canada (et, par extension, du Québec), il est certain qu'il n'y a rien à perdre. Au contraire. L'accroissement de nos échanges avec la France permettrait de desserrer quelque peu l'étreinte économique des Etats-Unis et celle, secondaire, du Royaume-Uni, sans grand danger en contrepartie.

Qu'on en juge: comme l'a fort bien démontré Michel van Schendel dans LA PRESSE, « le commerce extérieur du Canada reflète la dépendance de son économie à l'égard des Etats-Unis et, secondairement, de la Grande-Bretagne. Nous acheminons 54 p.c. de nos exportations vers les Etats-Unis, dont nous recevons 67 p.c. de nos importations. En revanche, nous exportons 20 p.c. du total de nos exportations vers la Grande-Bretagne, qui nous envoie 10 p.c. de nos importations. »

Ainsi, l'an dernier le Canada a exporté aux Etats-Unis pour \$3,608 millions. Par contre, il a importé de ce même pays pour \$4,300 millions (déficit de notre balance commerciale: \$692,000,000).

Notre commerce « gigantesque » avec la France

Pendant la même période, nos exportations en France atteignaient la « gigantesque » somme de... \$57.5 millions, alors que nous lui achetions pour \$56.1 millions (un surplus en notre faveur de \$1,400,000).

Toutefois, en 1961, nos exportations vers ce même pays se montaient à \$71.9 millions. En retour nous lui achetions pour \$54.2 millions. En un an, donc, nos relations commerciales avec Paris ont subi une certaine détérioration (même si, en fin de compte, nous avons importé davantage), alors que, comme on va le voir, nos échanges avec Londres sont en plein essor.

La disproportion apparaît certes flagrante. Elle montre d'autant mieux notre grande dépendance économique vis-à-vis des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Ainsi, en 1962 nos exportations au Royaume-Uni atteignaient \$909 millions et nos importations \$563 millions. Et en

1961? Elles étaient respectivement de \$908.8 millions et de \$618.2 millions.

Les chiffres, forcément, révèlent dans toute leur ampleur le déficit commercial du Canada avec les États-Unis.

Ils expliquent aussi la « préférence » — pas du tout sentimentale — que nous portons au marché britannique. En 1962, le commerce canadien a réalisé, dans ses échanges avec la Grande-Bretagne, un surplus de \$346 millions. Ce surplus bienheureux compense une partie du déficit accumulé dans nos rapports commerciaux avec les États-Unis.

Si l'on complète le tableau en mentionnant le fameux système des « préférences impériales » qui régit les échanges entre membres du Commonwealth, on voit tout de suite que la France est nettement désavantagée. D'autant plus que la nature même des exportations canadiennes « colle » on ne peut mieux à la demande britannique. Un exemple? Celui du blé: tant à cause du système douanier que de la propre production locale, le marché français nous est peu ouvert actuellement alors que, justement, l'Angleterre, produisant très peu de blé, nous ouvre sans restriction ses greniers.

Les boissons françaises sont appréciées...

Dans l'immédiat du moins, tout paraît indiquer que les relations commerciales France-Canada ne connaîtront pas un accroissement spectaculaire. En effet, nos exportations consistent essentiellement en produits industriels, en produits métallurgiques (minerais), en bois, en pâtes à papier et, malgré tout, en céréales (pour \$10.52 millions en 1962.)

Par contre les plus fortes exportations françaises vers le Canada consistent en boissons (\$7.67 millions en 1962, le Québec étant sans doute le principal client), en automobiles et cycles (\$6.24 millions). L'industrie du livre réalise également un bon chiffre d'affaires (\$6.04 millions, une fois encore à cause du Québec, sans doute). En dehors de ces produits, le plus important chiffre est atteint par les fontes, fers et aciers (\$6.65 millions). En cette matière, quelles répercussions aura notre future industrie sidérurgique québécoise?

Pour mieux souligner la disproportion, examinons encore quelques chiffres récents: en 1961, les importations canadiennes de biens d'équipement (véhicules non compris) se chiffraient, en pourcentage, à 76.6 p.c. en provenance des USA, 14.7 p.c. de Grande-Bretagne, contre ... 025 p.c. de France, ou encore 3.25 p.c. en provenance de l'ensemble des pays du Marché commun. Pendant ce temps, le total de nos importations des USA et de Grande-Bretagne a atteint le chiffre effarant de 91.3 p.c. Sans commentaire.

On peut donc affirmer que les échanges commerciaux Canada-France ou Québec-France peuvent être accrus sans danger pour nous. La France, à ce propos, pourrait être favorisée dans des domaines où elle est incontestablement la championne: certains biens d'équipement (les récentes transactions avec l'Hydro-Québec, pour l'équipement de lignes à très haute tension, celles, pour le matériel roulant du futur métro de Montréal, le prouvent), l'aéronautique, etc.

Toutefois, une remarque s'impose en ce qui a trait au commerce du Québec avec l'ex-mère-patrie: pour les échanges portant sur les biens d'équipement, en tous les cas, l'accroissement semble, jusqu'ici, avoir été tributaire de la bonne volonté d'Ottawa.

Les « provinciaux » que nous sommes

Et ce, pour la bonne raison que le gouvernement français (et les hommes d'affaires) considère le Québec comme une province — au sens français du terme — relevant, en conséquence, du gouvernement central. Les communications, les échanges se font trop souvent par le truchement d'Ottawa.

Peut-être cet état de chose explique-t-il, en partie (car les considérations politiques — électorales, plus précisément — ont certes joué), que la province d'Ontario ait pu paraître favorisée pour l'installation de succursales canadiennes de fabriques d'autos françaises. Il n'est toutefois pas exclu que les choses, singulièrement depuis l'Exposition française à Montréal, changent et que le rôle du gouvernement québécois soit plus actif — s'il sait manoeuvrer.

L'appel aux fonds...

Quant aux investissements de fonds français, et européens en général, au Québec, c'est une tout autre chanson. Les limitations qu'ils pourraient rencontrer apparaissent d'un ordre bien différent.

Il est plausible que les appels de notre province ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd. Et c'est là qu'est le danger!

Bien sûr, il semble que René Lévesque a su être très clair quand il s'est adressé à une délégation de financiers français, récemment, en expliquant que, si le Québec désire vivement obtenir des investissements de capitaux européens, il entend bien, toutefois, garder le contrôle de son économie.

Le tout est de savoir dans quelle mesure les deux sont conciliables...

Supposons que le capital européen vienne tenter sa chance au pays de Maria Chapdelaine. Excellent! dira-t-on. Peut-être. Néanmoins, si tout se déroule selon la routine et si les fonds investis sont imposants, ou encore s'ils sont placés dans des secteurs-clé, les répercussions pourront

être dangereuses — et pas seulement dans le seul domaine économique...

Qui investira ? les financiers européens, cela va de soi. C'est-à-dire, en réalité : le *Marché commun*. Or, tous les experts s'entendent pour prédire que les « Six » connaîtront dans deux ans, dans un an, voire dans six mois, une récession sérieuse.

Déjà, dans l'ère du *Marché commun*, la lutte est serrée. Les réaménagements vont bon train, les concentrations s'opèrent pour permettre des prix de production compétitifs, la haute finance se livre à de féroces engagements pour contrôler les entreprises.

« The Struggle for Life »

Dernièrement, une opération financière, dont les péripéties semblent aussi palpitantes que celles d'un bon roman d'espionnage, s'est déroulée en France, mettant en cause le groupe Schneider (forges du Creusot) et un groupe franco-belge contrôlé par le baron Empain. Grâce à une haute voltige financière trop compliquée pour recevoir des explications, le groupe Empain a obtenu une prise de participation dans la société Schneider.

Depuis, la haute finance, inspirée par le gouvernement français, se livre à une série de combinaisons pour empêcher que le groupe du Creusot tombe entre des mains belges, étant donné le poids des décisions à intervenir dans le cadre du *Marché commun*, en matière de métallurgie. Signalons, la chose étant cocasse, qu'aux dernières nouvelles la haute finance française (inspirée par l'Élysée, répétons-le — à moins que ce ne soit le contraire !) tentait de mettre sur pied, pour contrer le groupe Empain, une société financière — la « Banque d'Affaires Schneider » — à laquelle participerait la Compagnie financière de Suez.

A en croire un récent article de *L'Express*, si l'absorption de Schneider par ce groupe financier se réalisait, la Compagnie de Suez deviendrait l'un des principaux actionnaires de l'affaire. Superbe ironie ! la Compagnie financière de Suez (celle du Canal) a 40 p.c. de capital anglais...

Bref, la concentration de capitaux, donc du contrôle d'entreprises de divers pays, dans un petit nombre de mains, crée des problèmes économiques et sociaux, puisqu'elle soulève déjà, en Europe, des imbroglios syndicaux pouvant déboucher sur de vastes conflits ouvriers. Ces bouleversements démontrent la nécessité d'une action syndicale, non plus au plan national, mais à l'échelon international.

En effet, avec le mouvement de concentrations financières et industrielles qui va, selon toute probabilité, bouleverser l'Europe, l'Occident, l'attitude des trusts internationaux pourra mettre en danger le sort de nombreux travailleurs.

Il saute déjà aux yeux que telle entreprise d'appareillages électroniques, par exemple, aura — advenant une récession économique — avantage à licencier du personnel dans ses succursales étrangères, pour conserver un haut niveau d'activité dans l'entreprise-mère.

Problèmes syndicaux et planification

S'il n'y a pas entente syndicale au plan international, les ouvriers risquent fort, en telle hypothèse, de ne pouvoir utiliser avec succès l'outil de grève : de toute manière, l'entreprise pourrait ne pas hésiter à fermer une succursale devenue trop coûteuse.

La concentration des capitaux est un phénomène moderne du capitalisme; lui aussi évolue, se transforme, se modifie au gré des nécessités. On voit d'ici les dangers qui pourraient guetter le Québec si les investissements étrangers (et pas seulement européens, français) ne sont pas judicieusement contrôlés.

D'ailleurs, comment, au Québec, planifier avec succès si la province ne possède pas un minimum de contrôle de « prise » sur l'économie?

Il n'est que d'analyser ce qui se passe en France : les divers plans — le Ve Plan est en préparation —, mis au point par des technocrates qui connaissent leur affaire, s'émoussent contre les groupes privés et déçoivent les travailleurs.

Pourquoi ? La « planification française » tant vantée est *indicative*; le gouvernement ne peut, en pratique, obliger la finance, l'industrie, à suivre à la lettre le plan en cours.

Certes, par l'application — entre autres — d'un système assez compliqué de taxation (qui en est un, en réalité, de « détaxation »), le général de Gaulle pourrait obliger industriels et financiers à se soumettre. Mais le président et le gouvernement au pouvoir sont un peu — beaucoup, disent les méchantes langues — leurs créatures. Il faut donc transiger. Et toujours, jusqu'ici, en spoliant les intérêts des classes laborieuses. On en a eu, encore, un bel exemple avec la grève des mineurs lorrains.

Qu'il faille accroître, si possible, nos relations commerciales avec l'Europe, la France, c'est un fait. Que le Québec cherche à obtenir des investissements étrangers, c'est une nécessité économique. Mais la satisfaction de ces besoins comporte plus d'un traquenard, — et pour les autorités provinciales et pour chacun des citoyens.

Alors que le Québec tourne de plus en plus les yeux vers la « planification à la française » — planification néo-libérale —, on doit espérer, s'il l'adopte, qu'elle sera appliquée avec plus de distance vis-à-vis de ce qu'il est convenu d'appeler le « grand capital ».

★

L'affaire de la SOLBEC

Jean-Claude PAQUET

Des problèmes restés sans solutions

LA chronique judiciaire raconte parfois l'histoire de jeunes délinquants à qui l'on aura collé quelques années de détention pour des vols aussi ridicules, dans certains cas, qu'une dizaine de dollars. Il ne s'agit pas de trouver une excuse au crime si minime soit-il. *La louâ, c'est la louâ.*

Quelle ironie pourtant ces sentences ne font-elles pas peser sur la justice des hommes, quand on sait que l'exploitation des ouvriers peut rapporter des sommes fabuleuses à de rondouillet patrons, fumant cigare en toute quiétude. Exemple : Solbec Copper Mines, contrôlée par les intérêts Beauchemin, des gars bien de chez nous.

Voler, c'est un crime. Réaliser des profits, c'est légal. Qu'est-ce qu'un honnête profit ? Qu'est-ce qu'un profit exorbitant ? Questions folles, et qui ne se posent même pas, puisqu'il n'existe pas de lois pour définir le profit. Et le profit étant légal, il doit donc être honnête.

Nous savons tous que le profit c'est la différence entre les recettes et les dépenses. Et il n'y a pas 36 façons de contrôler le profit. Il faut soit hausser les prix, soit comprimer les dépenses. Je doute que la Solbec puisse modifier à sa guise les prix du minerai de cuivre, mais elle peut certainement, comme toutes les entreprises, comprimer les dépenses; la principale étant dans l'exploitation minière, le travail des ouvriers, c'est-à-dire leurs salaires. C'est ça, l'exploitation, faire son profit du travail des autres.

Et justement, les ouvriers de la Solbec s'estimaient très mal payés par rapport à la somme de travail accompli, et par rapport aussi aux profits que réalise la société minière, même s'ils ne savent probablement pas encore de quel ordre sont ces profits.

Cette grève étant terminée depuis bientôt cinq mois, pourquoi y revenir, demanderez-vous ? C'est qu'il existe au sujet de ce conflit des éléments qui n'ont jamais été révélés mais qui méritent

d'être connus; c'est aussi qu'à la Solbec on n'exploite pas seulement l'ouvrier mais aussi le contribuable; disons enfin que c'est une occasion comme une autre de remettre en question un système social fondé sur l'exploitation de l'homme par l'homme.

Rappelons brièvement quelques points saillants du conflit ouvrier de la Solbec. Au début de la grève, les quelque 200 mineurs de la Solbec gagnaient \$1.18 l'heure. Vacances annuelles : une semaine. Congés payés : Noël et le premier de l'an, s'ils tombent sur semaine. Temps supplémentaire : à tarif simple. Caisse de retraite et assurances vie et maladie : nil. Congés de maladie : aucuns.

Dans son appui aux grévistes, le curé Hudon de Stratford — qui dut payer de sa démission la trop grande sympathie qu'il a manifestée pour les grévistes — disait des mineurs de la Solbec qu'ils sont les nègres du Québec. « Comme ceux du Katanga, disait-il, ils minent la terre pour des salaires qui n'équivalent en rien à la somme de travail fourni. Ils le font dans des conditions qui constituent un mépris flagrant de la vie et de la dignité humaine ». (1) Bref, des conditions de travail minables, apparentées à plus d'un titre au système esclavagiste.

Faits et contrefaits

Pendant cette grève, les journaux nous ont appris que les salaires payés par la Solbec Copper Mines ne sont comparables à aucune autre échelle en vigueur dans l'industrie minière, étant de loin les plus bas qu'on puisse trouver. Le travailleur qui gagnait \$1.18 l'heure à la Solbec, par exemple, en aurait gagné \$2.28 à Black Lake dans les mines d'amiante. Le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique a soutenu d'autre part que la Solbec avait accumulé, au bout de sept mois d'opéra-

(1) *La Presse*, 11 avril 1963

tion, des profits de l'ordre de \$800,000, soit près de \$4,500 par travailleur employé.

Les autorités de la Solbec, il va sans dire, ont protesté de leur plus belle innocence. Dans un communiqué publié quelques jours après ces déclarations des Métallos, le secrétaire-trésorier de la Solbec, M. André Beauchemin, affirmait : «... la Solbec Copper Mines déclare que les métallos ne sont pas sincères lorsqu'ils affirment que la compagnie fait des profits élevés... L'amortissement, la dépréciation ainsi que l'intérêt sur le capital sont les principaux facteurs diminuant la capacité de la compagnie de verser des augmentations trop élevées, sans oublier les dividendes qui doivent être versés aux bailleurs de fonds (« qui sont souvent de petits épargnants ») si l'on veut que ces derniers continuent d'apporter leur contribution ». Et, suprême argument, le communiqué ajoutait : « S'il n'y avait pas de bailleurs de fonds, il n'y aurait pas d'employeurs et, par conséquent, pas de salaires pour les employés ».⁽²⁾

Si l'on voulait se contenter d'être rosse, on pourrait prédire à M. Beauchemin qu'un jour viendra où il n'y aura plus de bailleurs de fonds, et il y aura pourtant des salaires et des meilleurs, pour les ouvriers.

Quelques semaines après le début de la grève, ce même M. Beauchemin signait une lettre adressée individuellement à tous les grévistes, dont le quatrième paragraphe se lisait comme suit :

4° — *La compagnie s'est opposée à la retenue des cotisations syndicales sur vos salaires parce que la compagnie veut avant tout respecter votre liberté et votre droit individuel de faire ou non partie d'une union, d'être membres de l'Union de votre choix, de payer vos contributions quand et comment vous le voulez... La compagnie tient également à vous dire qu'elle est prête à payer des augmentations de salaire dans les cadres de sa capacité. Vous devez comprendre que les mines de cuivre ne peuvent pas se comparer à des mines d'amiante où tout est différent. Vous devez également comprendre que la mine Solbec, qui est une très petite réserve de minerai, ne peut pas payer les mêmes salaires que les mines qui ont de très grosses réserves.*

A mon humble avis, M. Beauchemin exagère un peu, ou bien alors il est parfaitement ignorant du rapport de ses propres ingénieurs et de ceux du gouvernement, et il a besoin qu'on lui apprenne des choses...

La Solbec proteste quand les métallos affirment que la compagnie réalise des profits élevés. On s'explique mal dans ce cas que la compagnie n'ait pas protesté quand, en août 1962, le « Northern Miner » (une revue technique) affirmait que la Solbec réalise des profits de \$2,500,000 par année, ce qui veut dire non plus \$4,500 par ouvrier pour une période de sept mois, mais bien \$12,500 par année et par tête de pipe travaillant dans la mine.⁽³⁾

Les dirigeants de la Solbec conviendront qu'on ne peut accuser le « Northern Miner » d'être une revue « jaune », une revue extravagante. Comme son nom l'indique, cette revue s'occupe des activités minières dans la province, et ses rapports sont rédigés en étroite collaboration avec les autorités des entreprises concernées.

Interrogé sur la situation générale de la Solbec Copper Mines, un ingénieur du gouvernement qui a visité la mine de Stratford (Solbec), m'a carrément référé à ce même rapport du « Northern Miner » du 30 août 1962, m'affirmant qu'il était en tous points conforme à ce qu'il avait lui-même constaté à la mine.

Si M. Beauchemin estime que tel n'est pas le cas, il devrait protester et nous dire que ses propres ingénieurs, ceux du gouvernement et ceux du « Northern Miner » ont menti, et qu'ils n'ont rien compris à la situation « misérable » de la Solbec.

Que dit le « Northern Miner » ? Presque rien, si ce n'est que :

« La Solbec Copper Mines, propriété exclusive de Hastings Mining and Development Co. (le plus récent producteur de minerai de cuivre dans la province) est en train de devenir une exploitation extrêmement profitable, et considérablement plus intéressante qu'on ne l'avait d'abord prévu. Le Northern Miner peut maintenant faire rapport à cet effet, après une visite à la mine de Stratford, située dans la région du lac Aylmer, dans les Cantons de l'Est.

(2) La Presse, le 8 mai 1963

(3) The Northern Miner, le 30 août 1962

« Une étude de la production démontre que jusqu'à maintenant la teneur en minerai est plus considérable que prévue, la qualité du minerai dépasse sensiblement les prévisions, les coûts d'exploitation sont moins élevés, et la récupération est sur le point d'atteindre le niveau envisagé au cours des tests métallurgiques préliminaires. Toutes les autres phases de l'exploitation se déroulant normalement, il résulte que les profits réalisés dépassent les prévisions et, ce qui est important, la tendance promet de se maintenir.

« En résumé, le tableau des profits est à peu près le suivant : Le profit des exploitations, (qui correspond en fait au profit net pendant les trois années exemptes d'impôt) se situe à un peu plus de \$202,000 par mois, soit environ \$2,500,000 par année.

Continuons, puisque c'est fort intéressant.

« Les réserves de minerai (1,380,000 tonnes) sont suffisantes pour quatre années d'exploitation, ce qui laisse prévoir un profit de dix millions de dollars, à la condition que les prix des métaux se maintiennent. (La quatrième année d'exploitation sera vraisemblablement exempte d'impôt elle aussi, en raison d'une accumulation considérable de la dépréciation).

« L'emprunt de la Solbec pour mettre la mine en état de production s'élève à quatre millions de dollars et, mathématiquement, pourra être complètement remboursé en l'espace de 18 ou 20 mois tout au plus. Incidemment, cet emprunt a été fait en première hypothèque, et porte un intérêt de un pour cent seulement. Ce sont les autres compagnies du groupe Sullivan qui ont assemblé le capital initial de la Solbec, au pro rata de leurs intérêts dans Hastings Mining. Le président Pierre Beauchemin a dit cependant que le règlement d'emprunt n'empêche nullement Hastings Mining de payer des dividendes avant que l'emprunt ne soit remboursé ».

Je vous ferai grâce des statistiques fort éloquentes que continue de fournir à pleine page le Northern Miner (rapport qui est à ce point précis qu'il va même jusqu'à donner les coûts de production et le profit réalisé par tonne de minerai extrait), mais j'aimerais quand même ajouter cet intéressant paragraphe du rapport :

« Les directeurs de la compagnie estiment que si les prix des métaux se maintiennent, les profits

devraient se maintenir au minimum à 200,000 dollars par mois. Mais il est bien possible qu'ils augmentent encore considérablement au fur et à mesure que l'usine de concentration atteindra sa capacité de production ».

Il faudrait maintenant savoir qui sont ces « directeurs de la compagnie » qui estiment que les profits pourraient bien dépasser \$200,000 par mois.

Dans ces conditions, il y a de quoi rester rêveur, quand M. Beauchemin dit, dans sa lettre aux grévistes, que « la compagnie est prête à payer des augmentations de salaire dans les cadres de sa capacité. »

Si l'on admet, comme le soulignait *Le Devoir* du 31 août 1962, que les Intérêts Beauchemin et associés contrôlent Hastings Mining (et partant la Solbec) à 84 pour cent, peut-être M. Beauchemin devrait-il dire dans quelles proportions ces 84 pour cent des dividendes vont à ce qu'il appelle les « petits épargnants ».

Et si, comme il dit encore, « l'intérêt payé sur le capital constitue un des facteurs diminuant la capacité de la compagnie de verser des augmentations trop élevées », serait-ce qu'il considère comme exagéré l'intérêt de un pour cent qu'il se verse à lui-même dans la mesure de 84 pour 100 ?

Quant à l'amortissement et à la dépréciation qui empêchent également de verser des « augmentations de salaires trop élevées », M. Beauchemin doit être bien aise que les dits amortissements lui épargnent le paiement des impôts dans la quatrième année d'exploitation, ainsi que le souligne le Northern Miner.

Non vraiment, si le point de vue de M. Beauchemin est bon, il se gâte sérieusement quand il ouvre la bouche pour nous l'expliquer. Était-ce la peine de nous prévenir que la Solbec s'inquiète au plus haut point de la liberté de ses employés en ce qui concerne la retenue syndicale ? La liberté des mineurs d'être défendus par un syndicat aussi affaibli que possible, et, d'une pierre deux coups, la liberté du patron de n'être pas gêné par un syndicat trop puissant. Après cela, libre au patron de poser des gestes généreux. Une augmentation de 16 cents l'heure accordée aux mineurs, mais obtenue de haute lutte par le syndicat après cinq mois de grève. 16 cents

l'heure, à 200 mineurs, représentent environ \$76,800 par année que la Solbec devra inscrire au compte des dépenses. Le profit est diminué d'autant, de sorte qu'il ne restera plus que deux millions quatre cent vingt-trois mille deux cents dollars de profit par année.

Tout ceci semble indiquer que la Solbec a eu raison de 200 grévistes avec une dérisoire augmentation de 16 cents l'heure. Mais on doute qu'elle puisse avoir indéfiniment raison de la génération montante, qui commence à en avoir assez de la caste privilégiée qui maintient tant d'ouvriers dans l'asservissement.

César n'est pas exigeant

Certaines compagnies minières financièrement bien assises, trouvent le moyen de ne jamais payer d'impôts. C'est, comme tant d'autres, le cas de la Solbec.

A qui appartiennent les ressources naturelles du sol québécois ? Au peuple québécois. Qui exploite la mine de cuivre de Stratford dans les Cantons de l'Est ? Solbec Copper Mines. Combien Solbec Copper Mines a-t-elle payé d'impôts depuis le début de ses exploitations ? Pas un sou noir. Et combien d'impôts aura-t-elle payé quand le gisement de cuivre aura été complètement vidé ? Prophétisons : pas un sou noir.

Si donc les contribuables sont propriétaires des richesses naturelles, et qu'en retour d'une exploitation ils n'en reçoivent pas un sou de bénéfice, serait-ce donc qu'on les a volés ? Non. Tout au plus pouvons-nous dire que nous sommes très légalement des cocus de l'impôt ; parce qu'il existe des moyens très légaux pour certaines compagnies minières, de ne jamais payer d'impôts, ce que les économiquement faibles ne peuvent évidemment pas faire.

Le rapport du « Northern Miner » précise que les réserves de minerai sont de 1,380,000 tonnes environ selon les relevés préliminaires, mais il se pourrait bien, précise le rapport, que les sondages souterrains indiquent des réserves plus considérables. Ce qui veut dire que la durée des travaux pourrait bien être portée de quatre à cinq ans.

Dans une telle éventualité (qui est en fait devenue aujourd'hui une certitude), la Solbec serait tenue de payer des impôts au moins pour

la cinquième année d'exploitation. Au rythme où l'on accumule les profits, à la Solbec, de tels impôts pourraient devenir gênants.

Raisonnons un peu. Toute entreprise minière nouvellement installée obtient, avec les compliments de Sa Très Gracieuse Majesté, une exemption totale des impôts et même des taxes municipales, pendant les trois premières années d'exploitation. En principe, cette loi a pour but de permettre aux compagnies minières de retomber sur leurs pattes après les lourds investissements du début. (Le bilan de la Solbec annonce 800,000 dollars de profit après les sept premiers mois d'exploitation, mais il n'y a pas de lois spéciales pour ceux qui font trop d'argent.)

Voici un simple calcul mental. Si une compagnie minière est exempte de taxes et d'impôt pendant trois ans, pendant combien de temps deux compagnies minières seront-elles exemptes de taxes et d'impôt ? Réponse : six ans.

Solbec, rappelons-le, est une filiale de Hastings Mining. Pourquoi Hastings Mining n'aurait-elle pas deux filiales à Stratford ? Et pourquoi ces deux filiales qui, légalement, ne dépendent pas l'une de l'autre, ne pourraient-elles pas exploiter le même gisement ?

Est-il besoin d'en dire plus long ? Rien ne ressemble plus à un puits de mine qu'un autre puits de mine. A Stratford aujourd'hui, il y a effectivement deux puits de mine dressés à quelques arpents l'un de l'autre. L'un s'appelle Solbec Copper Mines, l'autre Cupra Mines. Deux mines de cuivre, deux compagnies limitées, deux filiales de Hastings Mining, un seul gisement de minerai.

Seulement Cupra Mines n'est pas en exploitation. D'abord parce qu'elle n'a pas d'usine de concentration, et ensuite parce que ça peut bien prendre trois ans à creuser un puits de mine. Pendant ce temps, le minerai sort à fière allure du puits de la Solbec. Une allure qui pourrait bien se maintenir pendant trois ans, mais après, rien ne nous dit que Solbec ne mourra pas d'impôtphobie, avant même d'en avoir payé. Fort heureusement, Cupra Mines sera là pour prendre la relève. Qui plus est, elle aura une usine de concentration à sa disposition. Comme ça, tout est bien qui finit bien, et le contribuable pourra toujours aller se faire voir par les Grecs.

★

L'affaire Hal BANKS

Pierre VALLIÈRES

Corruption syndicale et démocratie de compromissions

La corruption est le fruit naturel de la bureaucratie gigantesque.

Le syndicalisme nord-américain, en institutionnalisant le contrat collectif et en sacrifiant l'inspiration révolutionnaire de ses origines au profit de la seule revendication d'avantages immédiats, a laissé triompher la logique du capitalisme jusqu'au centre des aspirations les plus profondes du peuple. En s'abstenant de présenter aux masses qu'il a organisées les revendications économiques fondamentales, qui leur donnent accès à la direction de la société, le syndicalisme, malgré sa puissance, n'a pas osé infléchir les orientations des gouvernements libéraux et conservateurs, démocrates et républicains, dans le sens d'une révolution sociale ni même « forcer démocratiquement les portes du pouvoir »⁽¹⁾. C'est pourquoi il est devenu, à côté du patronat paternaliste, une *institution*, au sens péjoratif du terme, c'est-à-dire la cristallisation d'un compromis préservant comme une vérité sacrée l'essentiel de l'esprit et des structures capitalistes axées sur le profit individuel, la concurrence et la guerre.

Certes, le mouvement syndical, issu du XIX^e siècle, a permis d'humaniser jusqu'à un certain point « la condition ouvrière », d'arrondir les salaires et les pensions, de diminuer les heures de travail et d'augmenter les congés. Mais, privé d'idéologie, il s'est laissé accaparer par les contrats de travail et n'a pu offrir de résistance efficace aux sollicitations du Capital qui, par sa logique même, n'avait d'autre choix que d'intégrer le plus tôt possible et d'enfermer dans son système les fonctions, du moins potentielles, du syndicalisme : la revendication, la contestation, la gestion et la participation.

En devenant très vite, par l'appât des hauts salaires et du confort, le champion et le prisonnier des conventions collectives (compromis mystificateurs et équilibres trompeurs entre les intérêts de la classe dominante et les besoins immédiats de la classe exploitée), le syndicalisme nord-américain

a oublié de se politiser pour tendre à la *permanence* au sein de l'ordre établi. Au prix de sa liberté, il s'est exercé avec enthousiasme aux manipulations des relations industrielles; ce qui l'a conduit à développer une énorme machine bureaucratique, à mesure qu'il s'imposait à un patronat fortement organisé et qu'il en empruntait une à une toutes les habitudes, jusqu'à lui ressembler comme un frère.

Au « Big State » et au « Big Business » est donc venu s'ajouter, sans révolution, le « Big Labor » : tous les trois ne provoquant entre eux qu'une simple dialectique d'argent et de pouvoir, de contrats et d'échanges, et reposant ensemble dans la tranquillité du Capital, rassurés qu'ils sont depuis déjà quelques décennies par le pacte silencieux de non-agression qu'ils ont signé d'instinct avec un pragmatisme tout conservateur.

Si l'on excepte certains leaders de la CSN et les leaders de quelques syndicats américains indépendants, comme celui des électriciens, n'importe quel chef syndicaliste nord-américain peut se présenter devant le patronat capitaliste (américain, anglo ou franco-canadien) et lui dire, sans aucune mauvaise conscience, ce que M. George Meany, président de l'AFL-CIO, disait, un jour, aux délégués de la National Association of Manufacturers :

« I never went on strike in my life, never ran a strike in my life, never ordered anyone else to run a strike in my life, never had anything to do with a picket line... In the final analysis, there is not a great difference between the things I stand for and the things that NAM leaders stand for. I stand for the profit system. I believe it's a wonderful incentive. I believe in the free enterprise system completely ».⁽²⁾

Comment concevoir que des hommes d'Etat aussi vils que Batista aient obtenu le soutien du syndicalisme nord-américain, alors que le peuple

(1) Claude Julien, *Le nouveau monde*, II, Julliard, 1960.

(2) Cité par Leo Huberman, dans *Monthly Review*, Juillet-août 1958, et par Pierre Vadeboncoeur, dans *Projection du syndicalisme américain*, tome IX des *Écrits du Canada français*, 1961.

cubain se battait jusqu'au sang pour sa libération, en 1954 ? Comment se fait-il que les prolétaires d'Amérique latine ne reçoivent aucune aide de leurs frères gavés d'Amérique du nord ? L'explication de cette inconscience se trouve dans la force d'inertie de la structure que le syndicalisme s'est donnée en organisant les travailleurs.

Pierre Vadeboncoeur a donné de cette structure une description qui vaut la peine d'être citée. Elle s'applique à plusieurs syndicats que nous connaissons, et particulièrement aux plus importants, comme ceux des métallurgistes, des camionneurs, des débardeurs, des marins...

Ces syndicats sont devenus, écrit Vadeboncoeur, des « organisations énormes, dont la combativité est cependant (...) extrêmement réduite dans certains cas ; immense appareil de services les plus divers, sociaux, médicaux, économiques, juridiques, administratifs, — propres à remplir une multitude de fonctions para-syndicales ou syndicales, mais dont l'efficacité technique et spécialisée contraste singulièrement avec une absence de doctrine, de sens et d'énergie révolutionnaires ; (...) puissante organisation bureaucratique (...) couronnée par une direction à forts émoluments, une direction policée, heureuse et encline à la bienveillance envers le meilleur des mondes dans lequel elle évolue, mais en grand danger d'échapper à l'attraction prolétarienne par une force centrifuge correspondant au poids spécifique de sa nouvelle condition bourgeoise et de son compte de banque. »

Le "Labor Boss" à la Hal Banks

Comment, dans un pareil système, empêcher la volonté de puissance personnelle de transformer tel ou tel syndicat en un instrument privilégié de financement pour la carrière de quelques aventuriers comme Beck, Banks, Hoffa, et Co ? Comme le souligne Pierre Vadeboncoeur, la recherche d'un respectabilité définitive, en rendant les syndicats « acceptables » aux capitalistes, tend naturellement à les transformer en organismes dont la stabilité dépend aussi bien de la complicité descendante des patrons que des « services rendus » (augmentations de salaires, sécurité sociale...) aux ouvriers muselés par la puissante centrale qui les encadre souvent dans une organisation pseudo-syndicale.

C'est ainsi que, dans un grand nombre d'organisations syndicales d'Amérique, s'exerce publiquement une force d'exploitation ouvrière aussi odieuse que celle pratiquée par les patrons fanatiques : le gangstérisme, s'engraissant à même les cotisations syndicales et les cadeaux du patronat.

M. Hal Banks, président canadien de la Seafarers' International Union, Syndicat des gens de

mer, dont le quartier général est à New York, en est un illustre exemple, l'exemple du jour, peut-on dire, puisque son histoire « édifiante » noircit les pages des journaux depuis plusieurs semaines.

L'appareil démocratique du syndicat qu'il dirige depuis des années (avec le consentement même des libéraux, qui avaient décidé de le mettre en place pour liquider les « communistes ») s'est tellement réduit et pourri, pour des raisons de force et d'efficacité personnelles, que le cabinet Pearson s'est cru obligé d'imposer la tutelle au syndicat canadien des gens de mer.

Soulevé d'indignation à la lecture du rapport Norris, le premier ministre a voulu se montrer vertueux en répudiant publiquement l'aventurier syndical que ses prédécesseurs au pouvoir avaient accepté des USA pour démolir d'autres syndicalistes qu'ils jugeaient, à l'époque, absolument « indésirables ». Banks a naturellement profité de l'occasion pour faire du « racket » sur une haute échelle ; ce que le gouvernement d'alors — dont faisait partie Lionel Chevrier, l'actuel justicier de Banks — ne pouvait pas ne pas prévoir, étant donné la réputation de Banks.

En somme, par conviction anti-communiste, les libéraux ont été incapables de résister aux sollicitations de la violence pour faire « nettoyer » un syndicat sans trop avoir l'air d'y mettre directement la main. D'autre part, le syndicat n'a pas su (ou n'a pas voulu) faire échec à la machine de Hal Banks et s'est, au contraire, groupé autour de lui en reconnaissance des services rendus par le compromis implicite politico-économique conclu avec le gouvernement. Il aura suffi de nourrir des ventres et des portefeuilles pour faire magistralement obstacle à des désirs plus élevés de justice et de dignité humaines.

C'est vrai que le « racket » a préservé d'honnêtes travailleurs de la politisation « socialisante » et l'économie néo-capitaliste du danger d'une offensive contre ses privilèges.

Mais fallait-il aller, pour cela, jusqu'à permettre la construction d'une « libre entreprise » de la fraude organisée, au sein même d'un mouvement dont la seule raison d'être est de défendre les exploités contre les exploités ?

C'est une drôle de justice, que celle commandée par l'anti-communisme maccarthyste !

Le gouvernement (ou le régime), si l'on regarde les choses de près, est sans doute l'un des grands responsables de l'affaire Hal Banks, et la tutelle qu'il a imposée à cinq unions de marins canadiens, dont je doute fort qu'elle soit efficace dans la répression du gangstérisme syndical, permettra aux capitalistes, comme la loi américaine Taft-Hartley, de limiter encore davantage les possibilités d'action de ces organisations ouvrières (et peut-être du mouvement syndical canadien tout

entier) et leur servira de dangereux précédent pour essayer, autant qu'ils pourront, 1) de faire échec à toute législation ouvrière qui affaiblirait éventuellement leur puissance et 2) de s'ériger en censeurs dans les domaines mêmes où l'action syndicale est parfaitement irréprochable.

Même si cette tutelle s'exerce avec la complicité plus ou moins avouée du « comte » Jodoin et le soutien d'un nationalisme canadien frileux et craintif, qui bat des ailes sans pouvoir échapper à la glue américaine, elle ne peut paraître positive qu'aux yeux de ceux qui ne remettent pas fondamentalement en question le système libéral, mélange illogique de liberté de conscience et d'asservissement économique et politique pour la majorité de ceux qui ont le bonheur d'en jouir.

Cependant, de son côté, le syndicat des gens de mer est mal venu de critiquer la mesure gouvernementale, après n'avoir rien fait, à notre connaissance, pour limoger Banks de son poste de président par un recours au code d'éthique professionnelle de la Fédération américaine du Travail et du Congrès des organisations ouvrières, comme l'a fait remarquer, plusieurs jours après la tutelle, M. Walter Reuther, président du Syndicat des travailleurs-unis de l'automobile.

Reuther, l'un des vice-président de l'AFL-CIO, a soutenu, (un peu tard, à mon sens)⁽³⁾, que le recours à la tutelle n'aurait pas été nécessaire si l'AFL-CIO avait sévi, comme c'était son droit. En effet, Reuther est convaincu — et il l'a déclaré énergiquement — que Banks a violé les règles du code d'éthique et que, s'il avait été écarté du mouvement syndical, la Fédération américaine, en « collaboration » avec le syndicalisme canadien, aurait pu régler les problèmes des unions maritimes sans l'intervention du gouvernement Pearson.

Mais pourquoi avoir dit cela, en novembre 1963, quand les jeux étaient déjà faits et que le syndicalisme y avait beaucoup perdu en santé et en autorité ?

Et faut-il croire M. Reuther quand, déplorant la mise en tutelle gouvernementale, il affirme que le président de l'AFL-CIO, M. George Meany, ne l'a jamais consulté sur l'attitude prise par le puissant organisme envers Banks ni sur les attaques lancées contre le cabinet Pearson et le rapport Norris qui a dénoncé la « brutalité et la dictature » pratiquées par le président du Syndicat des gens de mer ?⁽⁴⁾

A supposer que M. Meany n'ait point demandé conseil à M. Reuther, le vice-président de l'AFL-CIO avait-il, jusqu'à ce jour, la vue si courte qu'il ne pouvait se rendre compte des agis-

sements illégaux de Banks, l'un des bons amis, paraît-il, de Jimmy Hoffa, le grand et célèbre habitué des procès pour fraude et des collusions avec le patronat ?

Et puis, acceptant avec docilité le capitalisme, pourquoi MM. Reuther, Meany, Jodoin et compères ne souffriraient-ils pas que les syndicats soient réformés par lui, afin de servir plus adéquatement « la cause commune » ? La différence s'étant passablement atténuée entre les professionnels de la convention collective et ceux de l'administration patronale, pourquoi les syndicalistes ne laisseraient-ils pas l'initiative des réglementations syndicales à l'Etat-providence ?

Démocratisation syndicale et politisation ouvrière

Pierre Vadeboncoeur raconte⁽⁵⁾ qu'en 1954, avant la refonte du Code criminel, il se trouvait avec d'autres représentants de la CTCC et du Congrès canadien du travail dans le bureau du ministre de la Justice.

« Nous tentions, dit-il, de dissuader le gouvernement (libéral) de donner suite à son projet de mettre des entraves à l'exercice du droit de grève. La plus grosse centrale ouvrière du Canada, le Congrès des métiers et du travail, n'avait délégué qu'un représentant, qui, pour toute défense de la cause ouvrière, se contenta de dire que son mouvement était d'accord avec le gouvernement ! Le ministre de la Justice, M. Garson, flanqué de M. Jean Lesage, alors membre du cabinet fédéral, s'amusaient ferme : la majorité ouvrière était avec eux ! »

Je retiens ces mots : la majorité ouvrière était avec eux.

Qu'est-ce que ça signifie, la majorité ouvrière, dans un contexte pareil ? Une « majorité » ouvrière qui trahit les travailleurs ?

C'est tout de même curieux qu'un représentant de la plus grosse centrale ouvrière du Canada puisse incarner une majorité d'ouvriers, d'ouvriers qui, par surcroît, ne songeraient pas à protéger leurs intérêts et leurs libertés, mais se diraient tout de suite d'accord avec le gouvernement pour mettre des entraves à l'exercice du droit de grève !

Le fait rapporté par Vadeboncoeur, qui ne doit pas être si rare que cela dans notre démocratie de compromissions, pose la même question que l'impuissance de l'AFL-CIO (à se débarrasser de Banks) et du Syndicat canadien des gens de mer (à éviter la tutelle gouvernementale), la même question que posent à la conscience ouvrière l'activité frauduleuse de certains leaders syndicaux et l'enbourgeoisement de certains autres. Cette ques-

(3) Vadeboncoeur, op. cit.

(4) Voir les journaux du 8 novembre 1963.

(5) Gérard Pelletier donne l'explication suivante : « M. Meany avait besoin, pour sa réélection à la présidence de la FAT-COI, de l'appui de M. Hall, lequel avait besoin des bons offices de M. Banks... » Cf. La Presse, 11 nov. 1963.

tion est la suivante : la démocratie a-t-elle déserté le syndicalisme ? Qui est le maître des syndicats : l'ouvrier, le bourgeois, le patron ou le ganster ?

A vrai dire, les ouvriers authentiques me semblent occuper rarement des postes de direction dans les centrales ouvrières. Là comme ailleurs, l'autorité semble souvent être imposée de haut, par des forces originaires de la classe dominante.

Combien d'ouvriers canadiens ont vraiment élu leurs leaders ? Combien de marins ont choisi Banks ? Combien de travailleurs aussi ont une conscience claire des problèmes débattus dans les hautes sphères du monde du travail ? Qui est chargé de leur faire prendre réellement conscience de leurs intérêts et de leurs responsabilités politiques ?

Tout semble se passer comme si les organismes, constitués pour donner au peuple un certain contrôle sur l'ensemble de l'économie et de la politique, après être devenus rentables et puissants, voulaient se contenter d'exister par eux-mêmes sans tenir compte des sources actives de la volonté populaire qui ne demande, au fond, que les moyens d'agir politiquement pour transformer l'ordre qui les opprime encore de bien des manières.

Le syndicalisme américano-canadien aurait-il laissé corrompre par le bien-être de certains sa volonté première d'une promotion ouvrière totale ?

Il est bien entendu qu'en se contentant de marchander des avantages partiels, visant plutôt à identifier la classe ouvrière à la classe moyenne, à petite bourgeoisie, qu'à remettre en cause des structures imparfaites, le syndicalisme dispose d'une marge trop étroite pour se permettre un dynamisme qui le place à l'avant-garde de la société !

De plus, en s'abstenant de définir une politique qui attaque de front le système économique-social qui repose sur l'exploitation des faibles par les forts, le syndicalisme laisse à ces derniers, non seulement la liberté d'arriver à leurs fins personnelles au détriment de la classe ouvrière, mais même l'avantage considérable de pouvoir favorablement justifier cette liberté par une position idéologique incontestée.

Enfin, ne sachant pas préciser son rôle dans une société de l'abondance, qui entretient le mythe pernicieux de l'accroissement indéfini de la richesse individuelle, le syndicalisme demeure malheureusement un groupe de pression moins efficace que ne le sont, par exemple, les Chambres de commerce, les grandes entreprises et les Collèges de professionnels. Ces derniers, d'ailleurs, savent profiter, tant sur le plan politique que sur le plan économique, des déceptions suscitées par le mouvement ouvrier dans la masse pour affermir

leurs positions et retarder l'accèsion des travailleurs à la direction de la société.

Si l'on ajoute à cela la forte proportion d'ouvriers manuels non-syndiqués et la masse croissante des collets-blancs qui, presque tous, boudent en « professionnels » le syndicalisme, il est facile de voir pourquoi l'influence politique des centrales ouvrières est presque nulle, aujourd'hui.

Pour jouer leur rôle jusqu'au bout en renouant avec l'inspiration révolutionnaire de leurs origines, les syndicats ont besoin de s'appuyer sur une masse puissante, dynamique et éclairée, une masse sensibilisée à ses besoins fondamentaux et réels et qui a retrouvé confiance dans ses leaders. Mais, pour que les travailleurs retrouvent confiance dans leurs chefs « ouvriers », il va falloir (et c'est urgent) que ces derniers, sur la place publique, — comme les ouvriers le font chaque jour à l'usine, — remettent la démocratie actuelle en question et apparaissent moins souvent complices de ses aberrations.

Le syndicalisme, à mon sens, demeure, malgré ses faiblesses, la seule force capable d'amorcer et même d'accomplir des transitions politiques profondes, en faveur du grand nombre. Mais il n'y parviendra qu'en allant au delà du marchandage et des « relations industrielles », et surtout il n'obtiendra un soutien efficace des masses laborieuses que le jour où celles-ci pourront agir réellement au sein même des organismes qui leur appartiennent. Il faut que les syndicats exigent plus qu'une cotisation financière de leurs membres et que les syndiqués puissent se donner au moins la liberté de se choisir des chefs qui les représentent vraiment. Il existe encore trop de « Labor Bosses » pour qui la fonction de dirigeants se limite à l'administration d'un budget d'entreprise !

Il faudrait songer à un syndicalisme moins rentable, minoritaire s'il le faut, dont l'objectif serait, comme dit Claude Julien, de « forcer démocratiquement les portes du pouvoir », pour que l'initiative cesse enfin d'appartenir au Capital pour passer aux mains des hommes, des travailleurs, dont la valeur (j'espère qu'on y croit encore) dépasse infiniment la richesse des plus gros comptes de banques.

Ce syndicalisme renouvelé peut naître de celui qui actuellement végète dans le statu quo, si les centrales ouvrières consentent et réussissent à démocratiser davantage leurs structures et à politiser les masses qu'elles n'ont fait jusqu'à présent qu'encadrer.

Autrement, les « cadres » syndicaux favorisont de plus en plus la corruption et la dictature à la Hal Banks, et ce sont contre leurs pseudo-leaders que les ouvriers seront, un jour, contraints de faire la révolution.

★

La commission GLASSCO

Alice POZNANSKA

Un rapport dont on n'a pas assez parlé

L'ÉTAT moderne dispose d'outils nouveaux qui permettent de mieux étudier et de mieux utiliser les rouages traditionnels. Toutefois, l'expansion de l'appareil administratif, l'enchevêtrement complexe des services, rendent nécessaires de fréquents contrôles. Il est indispensable désormais de connaître les données d'une façon précise, non seulement pour diriger les divers ministères, mais aussi pour préparer les plans d'avenir. C'est dans cette optique-là que le gouvernement avait nommé la Commission Royale Glassco afin d'obtenir un rapport permettant de se rendre compte de la bonne ou de la mauvaise gestion dans chacun des secteurs, ainsi que des améliorations qu'il y aurait lieu d'y apporter.

Fait curieux, cependant, les Commissaires furent nommés uniquement parmi les hommes d'affaires... Il y avait lieu pourtant de se demander s'il ne serait pas plus logique de choisir au moins quelques fonctionnaires, puisque, en principe, ils sont mieux placés que quiconque pour se prononcer au sujet des problèmes qui les concernent directement. Au besoin, on aurait pu, par exemple, chercher un haut fonctionnaire retraité, afin qu'il puisse se prononcer en toute liberté sans risquer pour autant d'avoir des ennus d'ordre professionnel.

Notre époque est celle des spécialistes, mais il semble bien qu'au Canada on considère volontiers que, dans plusieurs domaines, l'homme d'affaires est seul capable de donner un avis. Cela tient, sans doute, du vieux mythe de l'Amérique du Nord, du « self-made man ». Mythe vidé d'ailleurs de sa substance, puisque, depuis longtemps déjà, les grandes sociétés commerciales ont remplacé l'individu. De nos jours, l'homme d'affaires n'est plus le superman qui arrive à faire surgir des millions grâce à son travail et qui commence comme vendeur de journaux pour finir président d'une grande entreprise. Le culte de l'homme d'affaires, non seulement ne se justifie plus, mais encore, dans plusieurs cas, peut rendre de fort mauvais ser-

vices à un groupe ou même à la société prise dans son ensemble.

Le rapport de la Commission Glassco en est un des plus flagrants exemples et, à ce titre, il mérite une étude plus approfondie que bien d'autres. Tout d'abord, il y a lieu de se demander s'il s'agit vraiment d'un rapport ou plus simplement d'une profession de foi ? ! En l'étudiant de près, on a, en effet, l'impression, que plusieurs exemples furent exagérés à plaisir, afin de faciliter la défense d'une thèse pseudo-philosophique, tandis que d'autres sont si peu représentatifs qu'ils faussent la vérité au lieu de la rendre plus accessible. Il ne s'agit pas, pour nous, de faire le procès de ce rapport qui contient certes des conclusions valables et plausibles, à côté de bien d'autres qui ne le sont pas. Nous ne sommes pas spécialistes en la question. Il est intéressant uniquement de réunir quelques citations afin de démontrer à quel point il est regrettable d'imposer une pareille somme de travail à des personnes qui ayant une optique faussée au départ ne parviennent pas à s'en libérer. Encore une fois la chose publique n'est pas une affaire commerciale et ne doit pas être administrée comme telle, son but principal n'étant pas le profit, mais le souci de rendre service au public.

Le fonctionnaire, cet être dangereux par excellence...

« Les gouvernements passent, les fonctionnaires demeurent », a-t-on répété à maintes occasions en France. En vertu de ce principe, en France, comme en Grande Bretagne, d'ailleurs, on a eu la sagesse d'assurer une grande stabilité à l'administration. En ce qui concerne le recrutement, on a créé à Paris l'Ecole Nationale d'Administration où on forme les futurs commis de l'Etat et où ils font l'apprentissage de cette fierté et de cette conscience de leur rôle qui permettent, par la suite, de compenser dans une certaine mesure les inconvénients d'ordre financier qui restent l'apanage du personnel administratif. Au Canada, la situation n'est pas la même, mais incontestablement

blement on y constate le même sens de responsabilité et d'unité chez les fonctionnaires et le même souci de continuité de la part des dirigeants. Tout en ayant assuré une stabilité ministérielle plus grande que dans certains pays européens, les Canadiens restent conscients du fait qu'un ministre peut fonctionner, pendant un certain temps tout au moins, sans son ministre, mais qu'il ne saurait subsister sans ses cadres.

Pour les Commissaires cela ne semble pas être évident, bien au contraire !

« Mesurer la valeur de la fonction publique au Canada, c'est mesurer le rendement des milliers de personnes qui l'assurent », écrivent-ils. « Pour que la fonction publique puisse s'acquitter convenablement de sa mission, deux conditions devront être réalisées. On cherchera d'abord à grouper de grandes compétences et à les répartir selon les exigences des diverses tâches à accomplir. Il faudra donc pour cela veiller à l'excellence du recrutement et de la formation, et voir en outre à ce que les fonctionnaires puissent développer leurs propres aptitudes. On s'emploiera ensuite à utiliser rationnellement les talents dont on dispose et à diriger avec sagesse le travail des fonctionnaires ».

Ce paragraphe présente un exemple assez typique de l'attitude « paternaliste », que les Commissaires se plaisent à adopter à maintes reprises. Paternalisme assez vague d'ailleurs basé sur des affirmations qui ne sauraient satisfaire personne. Tout d'abord on s'attache à traiter des hauts fonctionnaires et on suppose à priori qu'on engagera des hommes de talent de l'extérieur au lieu de favoriser l'avancement à l'intérieur des cadres, pratique qu'on abandonne même dans certaines entreprises commerciales et qu'on ne peut pas appliquer dans le domaine de la fonction publique sans créer un grave malaise. Deuxièmement, on parle de « rendement », qu'il est difficile d'évaluer quand il s'agit des employés qui ne sont pas appelés à accroître les profits d'une entreprise. Troisièmement, dans le secteur privé, on met un employé incompetent à la porte, ce qu'on ne peut pas préconiser au niveau du personnel d'un gouvernement pour des raisons de sécurité ainsi que pour bien d'autres.

Dans le domaine de l'administration ce qui importe, donc, ce ne sont pas des constatations post-factum, mais plutôt des qualifications re-

quises, dès le départ, comme base. Ce qui compte, ce ne sont pas uniquement les « grandes compétences », mais aussi et surtout la multitude des employés qu'on formera selon les besoins d'un ministère donné. Mentionnons également que pour éviter tout favoritisme, il serait plus logique de créer une Ecole Nationale d'Administration et de rendre obligatoire pour les futurs hauts fonctionnaires la possession de son diplôme. Ce système de recrutement résoudrait d'ailleurs le problème du bilinguisme, car il est évident que l'étude de deux langues officielles au pays y serait indispensable.

Pourtant, en page 290 du volume I, les Commissaires affirment :

« . . . il a été question de l'opportunité de créer pour la fonction publique une école d'administration. Nous en sommes venus à la conclusion, toutefois, qu'il y a lieu d'écarter ce projet. L'administration dans notre pays, comme toute autre organisation vaste et complexe, n'a déjà qu'une trop forte tendance à se replier sur elle-même. Du point de vue de la gestion, les connaissances et la compétence exigées des hauts fonctionnaires n'ont rien de particulier à la fonction publique. »

Quand on songe à l'importance que les mêmes Commissaires attachent au terme de « banquier » ou « d'homme d'affaires » et comme ils se plaisent à mettre en évidence leurs caractéristiques propres, on se rend pleinement compte à quel point ils font bon marché du terme de la « carrière » qui a fait pourtant l'orgueil et la force des fonctionnaires de la plupart des pays civilisés.

Ce qui compte c'est le « moral »

Les auteurs du rapport Glassco remplacent cette notion d'orgueil et de fierté professionnelle par une autre. Ils traitent longuement, en effet, du « moral » des employés et de son influence sur leur « productivité » et affirment que pour être efficaces « les fonctionnaires devraient connaître les principes qui inspirent le gouvernement dans l'administration de son personnel. »

Il est exact qu'à un certain niveau le fonctionnaire fait un travail stupide, en apparence, et inutile, puisqu'il ignore à quelle fin il servira. N'empêche que plusieurs affaires d'ordre national exigent le secret le plus absolu et que l'employé qui passe son temps à faire des relevés doit ignorer souvent l'utilisation qui en sera faite tôt ou

tard. Aucune « connaissance des principes » ne saurait, semble-t-il, faire disparaître cette réalité.

Les Commissaires étudient également avec minutie le système qui permettrait aux fonctionnaires de faire valoir leurs justes griefs, mais se bornent à faire plusieurs recommandations sans mettre le doigt sur la plaie, c'est-à-dire sans préconiser la formation d'un syndicat des fonctionnaires qui mettrait fin probablement aux difficultés qu'ils affrontent à l'époque actuelle.

En ce qui concerne les salaires, ils recommandent que « le traitement des hauts fonctionnaires investis de fonctions administratives soit augmenté de manière, tout au moins, à ménager des écarts suffisants entre les divers paliers supérieurs », mais qu'on supprime les avantages sociaux dont jouissent les autres employés, tel que la retraite, par exemple, qui est plus élevée que dans le secteur privé. Et en page 370 du volume I, les Commissaires constatent, non sans un certain étonnement que « le pourcentage annuel des départs de l'administration s'est abaissé de 16.1 pour cent en 1953 à 10.5 en 1960 » pour ajouter aussitôt que « cet abaissement — celui des trois dernières années surtout — est le corollaire d'un décroissement de la demande de main-d'oeuvre dans le secteur privé... »

Or, il semble bien, que dans le secteur privé on se plaint constamment du manque de personnel et qu'on insiste sur le fait que le recrutement des employés de bureaux pose des problèmes excessivement difficiles, liés tout autant à la qualité de la main-d'oeuvre disponible qu'au nombre restreint de ceux qui désirent assumer certains postes.

Mentionnons aussi que les Commissaires protestent contre le trop fort pourcentage d'anciens combattants qui occupent des postes dans la fonction publique. Ils établissent même des comparaisons à cet effet avec la situation en vigueur aux Etats-Unis, mais ne précisent pas qu'aux Etats-Unis, au moment de la démobilisation, le gouvernement a versé aux anciens combattants des sommes très élevées à titre de compensation, soit pour une période passée dans un camp de prisonnier de guerre soit à titre de récompense pour certains services rendus à la patrie, ce qui ne fut pas le cas chez nous.

Une fois pour toutes, ce qui différencie la fonction publique de n'importe quel autre corps

d'employés qui travaillent pour une entreprise privée est sujet à caution.

Pro publico bono !

Il est admis dans tous les pays civilisés que la gestion financière de la fonction publique doit fréquemment ne pas tenir compte du prix de revient puisqu'il s'agit d'un service qu'on rend au public et qui doit être souvent déficitaire. Telle n'est pas, toutefois, l'attitude des Commissaires.

Nous lisons en page 175 du volume I « On devrait introduire des systèmes de prix de revient qui automatiquement porteraient à l'attention de la direction supérieure les écarts existant entre les recettes et les dépenses. »

Car tout déficit semble inadmissible. C'est ainsi qu'on déplore, par exemple, le fait que « les prix qu'exige l'Imprimerie nationale sont généralement inférieurs à ceux des ateliers commerciaux » et on recommande de confier des contrats aux entreprises privées. On préconise également : que la vente par les librairies commerciales des publications du gouvernement soit stimulée en haussant le pourcentage des bénéficiaires et... que l'établissement de librairies gouvernementales soit limité aux seuls endroits où la demande est suffisante pour permettre une exploitation rentable. »

Rappelons à titre de référence qu'en Europe, comme en U.R.S.S., comme en Chine, on est en train de réaliser des objectifs contraires afin de promouvoir la culture parmi les masses.

Cette optique particulière des Commissaires s'appliquent aussi dans d'autres domaines, comme dans celui des travaux publics, pour ne citer qu'un seul exemple. C'est ainsi que nous lisons, entre autres :

« Vos Commissaires ont entendu parler de la lenteur des travaux publics et de la nécessité de poursuivre en hiver la construction de nombreux ouvrages commencés tard dans l'année. »

Ne serait-il pas utile, tout au moins, de mentionner ici que, dans certains cas, le gouvernement fédéral doit sciemment effectuer des travaux en hiver, pour diminuer de cette façon le chômage qui existe dans la construction et que l'accroissement du coût de ces travaux est compensé, en partie, par la diminution des prestations de chômage qu'on aurait été forcé de verser ?

En page 51, également, du volume II, on indique que :

« Bien que la grosse majorité de ces travaux soient confiés aux entreprises spécialisées, quelques ministères ont tendance à s'établir dans la construction. A moins qu'on ne réprime sévèrement l'habitude prise par certains d'entre eux d'acheter du matériel de construction et d'engager des spécialistes du bâtiment, cette habitude prendra des proportions inquiétantes. »

On défend l'entreprise privée, et en l'occurrence les entrepreneurs, sans se soucier de savoir si la suppression de leurs marges de profits, souvent exorbitantes, ne permet pas d'économiser les deniers des contribuables d'une très appréciable façon. Les Commissaires s'élèvent aussi contre le système des soumissions, trop rigide, à leur avis, et préconisent l'établissement de normes. Or, les prix fluctuent. Que deviendraient dès lors ces normes d'une année à l'autre et le problème de leur perpétuel et constant rajustement ?

Ce souci d'économie des Commissaires va très loin et s'applique même à des domaines tels que celui de la sécurité de l'Etat, puisqu'ils protestent vigoureusement contre les frais qu'occasionnent les stocks du matériel accumulé, tout en faisant des calculs assez fantaisistes. C'est ainsi qu'ils écrivent en page 136 du volume II :

« La Marine Royale canadienne possède des chaussures d'une peinture particulière en nombre suffisant pour 85 ans . . . et des combinaisons de laine et de coton d'une certaine taille pour plus de mille ans ». . . « L'aviation a assez de chaussettes de laine d'un genre particulier pour 81 ans . . . et l'Armée, des salopettes de coton noires ordinaires pour hommes d'une certaine taille pour 197 ans. »

A prime abord, ces chiffres paraissent d'une drôlerie inusitée, mais il s'agit encore de savoir comment on les a obtenus. En ce qui concerne les bottes, puisqu'on a distribué l'année dernière deux paires uniquement, les Commissaires ont conclu qu'il s'agit là d'une donnée absolue, bien qu'il est évident qu'on ne saurait raisonner de cette manière, car les besoins varient d'une période à l'autre. D'une manière générale, en outre, le service militaire obligatoire n'existe pas au Canada, donc les effectifs permanents ne représentent qu'un infime pourcentage du nombre d'hommes qui seraient mobilisés en cas de guerre. Qu'à cela ne

tienne ! Les auteurs du rapport Glassco ont divisé les stocks disponibles par le nombre des soldats, marins et aviateurs en fonction, ce qui pratiquement ne veut rien dire. En cas de mobilisation générale, il serait trop tard, de toute évidence, pour se lancer à la recherche de ces vêtements de première nécessité et il est normal et logique de les garder en réserve, d'autant plus qu'on les distribue également à la population civile au cas d'un sinistre grave, tel qu'un incendie géant, ou une inondation. Rappelons aussi qu'une partie des stocks en question a été, de l'avis même des Commissaires « laissés pour compte à la fin de la seconde guerre. » Y a-t-il lieu de les vendre à bas prix pour les racheter, éventuellement, au prix fort ?

Il faut sauver l'entreprise privée

« Le but de cette enquête a été de déterminer dans quelle mesure l'exécution efficace des objectifs du gouvernement pouvait être gênée ou compromise par le foisonnement excessif des services secondaires. Par service secondaire on entendra, dans le présent rapport, toute forme d'activité dérivée des objectifs d'un programme officiel, activité qu'il serait possible normalement de confier à des entrepreneurs ou commerces du secteur privé » . . .

Cette véritable profession de foi figure dans le chapitre 10 du volume II et résume assez bien l'esprit dans lequel le rapport de la Commission Glassco a été fait. Elle est suivie d'autres affirmations qu'on ne peut éviter de citer :

« L'activité du gouvernement risque de compromettre sérieusement la situation du secteur privé pour qui ces affaires constitueraient un stimulant au progrès et au travail. Par ricochet, le gouvernement bénéficie des impôts sur les bénéfices des entreprises qui obtiennent des commandes. » . . . « Il est à peu près impossible — les exceptions sont rares — d'obtenir un prix de revient intégral qui permettrait de déterminer le rendement des services de l'Etat. Cependant, de nombreux fonctionnaires sont convaincus que les ministères produisent leurs biens et services à meilleur compte que l'entreprise privée. Ils ne se rendent pas compte que le prix de revient véritable y dépasse de moitié, voire davantage, celui qui leur est fourni par leur comptabilité. Malgré l'absence de données exactes, un meilleur prix de revient sert souvent de prétexte pour « faire », plutôt

que de « faire faire. » . . . « Pour justifier le peu d'empressement qu'ils mettent à recourir aux ressources de l'extérieur, il arrive souvent que certains fonctionnaires s'appuient sur la nécessité de cadres essentiels. »

Décidément, nos fonctionnaires semblent avoir mauvais esprit ! Et voici quelques exemples qui le démontrent assez clairement :

Dans le domaine des transports, les Commissaires recommandent qu'on confie à l'entreprise privée l'entretien des véhicules de l'Etat et qu'on l'associe plus étroitement au problème des transports. Ils voudraient que le Gouvernement licencie peu à peu les équipes existantes, déjà formées, et cela même dans certains services relevant du ministère de la Défense Nationale. Les conclusions des auteurs du rapport vont tellement loin que si on les prenait à la lettre il faudrait conclure que l'armée de l'air devrait se contenter d'utiliser en temps de paix les avions de transport de la T.C.A. pour éviter d'avoir sa propre flotte aérienne, aussi minime puisse-t-elle être. Plus encore, dans le secteur des télécommunications, qui est vital pour un pays aussi étendu que le nôtre, les Commissaires affirment que pour répondre aux besoins modernes grandissant il faut surtout promouvoir « l'expansion rapide des réseaux commerciaux et l'augmentation de leur portée, de leur rayonnement et de leur capacité. »

Selon eux, « le gouvernement fédéral devrait utiliser le plus possible les services et les installations des sociétés commerciales », donc non seulement opérer à perte dans certains cas, mais encore couvrir la marge des bénéfices que ces sociétés seront dans l'obligation d'exiger. Ce genre de recommandations, toujours justifiées d'ailleurs par le souci « d'économie », ne s'accompagne, toutefois, d'aucune précision valable concernant l'utilisation éventuelle du personnel qui assure actuellement certains services et de la façon selon laquelle on devrait lui trouver un autre emploi, de même qu'on n'évalue pas les pertes qu'occasionnerait la liquidation des ateliers, des établissements et des installations qui appartiennent à l'Etat.

En ce qui concerne l'entretien les Commissaires écrivent :

« Nous recommandons que chaque ministère et organisme fasse l'examen du travail d'entretien

des propriétés immobilières, afin de le confier à l'entreprise privée. »

« Le ministère des Affaires des anciens combattants emploie pour l'entretien de ses hôpitaux, centres d'hygiène et autres propriétés, 45 jardiniers, un préposé aux serres et 12 ouvriers, soit un total de 58 employés, au coût de plus de \$200,000 par an . . . Ce personnel se répartit entre plus d'une quinzaine d'établissements situés à l'intérieur ou dans le voisinage des villes. »

Est-il vraiment nécessaire de rappeler que ce personnel se compose en grande partie de gens qui éprouveraient de graves difficultés à trouver un emploi ailleurs et qui ont rendu par le passé de nombreux services à la nation ?

Ce qui est le plus frappant, toutefois, c'est que les Commissaires défendent non seulement les entreprises commerciales qui existent, mais même celles qui n'existent pas et dont l'établissement éventuel n'aurait que de très faibles chances de réussite financière.

« Dans un atelier central et dans 11 ateliers régionaux, écrivent-ils, le ministère des Affaires des anciens combattants occupe plus de 200 employés à réparer, mettre au point ou fabriquer des appareils prothétiques et orthopédiques, ainsi que des appareils de prothèse sensorielle. La plupart des membres artificiels, des attelles, des supports et des yeux de verre fabriqués au Canada sortent des ateliers du ministère, tandis que les chaises roulantes, les audiphones, les verres de lunettes, les bandages herniaires, les bas élastiques et les semelles pour pieds-bots proviennent généralement de l'entreprise privée. Presque tout le travail de réparation est exécuté par des fonctionnaires. Le ministère emploie en outre six personnes à des travaux de recherche en vue d'améliorer les appareils, le matériel et les méthodes de fabrication. Cette forme d'activité du gouvernement offre un exemple du retard qui peut être causé au progrès des entreprises privées lorsque le gouvernement continue d'exploiter ce champ d'activité lorsque le besoin s'en fait moins sentir. »

On remarquera que les Commissaires ne critiquent pas la qualité de ces appareils produits par les ateliers du gouvernement, mais qu'ils s'attaquent uniquement au principe de l'intervention de l'Etat dans les domaines commerciaux, même lorsqu'il s'agit d'une industrie déficitaire, (comme

c'est le cas), d'intérêt public. Ils se contentent uniquement de recommander que :

« Lorsque l'absence d'une industrie secondaire viable oblige le gouvernement à fournir lui-même certains services, on examine de façon positive la possibilité de faire exécuter à forfait assez de travaux pour permettre à l'entreprise privée de répondre de façon concurrentielle aux besoins du grand public. »

Manque de précision

Les auteurs du rapport ne précisent pas, non plus, qu'une grande proportion de ces appareils est distribuée gratuitement, en fin de compte, et que fréquemment ce sont des invalides partiels qui assurent une partie de leur fabrication. D'une manière générale on retrouve ce manque de précision également dans d'autres domaines, car on s'attache à traiter surtout des aspects d'un problème qui facilitent l'illustration d'une thèse et on laisse sous silence les autres. A notre avis, c'est là surtout que réside le principal défaut du rapport de la Commission Glassco qui enlève à l'ensemble beaucoup de son intérêt, incontestable par ailleurs, car il s'agit de plusieurs critiques et constatations valables. Encore une fois, cependant il ne s'agit pas ici de faire le procès de cet ouvrage, que d'ailleurs seuls les fonctionnaires concernés pourraient faire d'une façon vraiment constructive, mais uniquement de relever quelques passages qui nous ont frappé tout particulièrement.

Il y a lieu de remarquer également que les Commissaires ont passé sous silence certaines questions qu'ils devaient, en principe, sinon résoudre, tout au moins traiter avec une attention particulière. C'est ainsi que le problème du bilinguisme dans la fonction publique occupe exactement deux pages (29 et 30 du tome I) et un chapitre de 11 pages signé par M. Eugène Thérien, sur un total de 676 pages que comporte le premier volume. Ce qui est encore plus grave, en outre, ces passages n'apportent rien de nouveau et on peut les résumer en fort peu de mots. On y trouve des vérités aussi anciennes que celle-ci :

« L'existence de deux groupes linguistiques... est pour la fonction publique un perpétuel dilemme; il lui faut servir au même titre les Canadiens de langue anglaise et les Canadiens de langue française, bien qu'en grande partie elle ait été pourvue de fonctionnaires unilingues. »

Des vérités, dignes en somme d'un article de journal, mais certes pas d'un rapport de la Commission Royale d'Enquête qui devrait accumuler en principe certaines précisions d'ordre plus technique. Il suffit, en effet, d'une simple conversation avec un fonctionnaire d'Ottawa, pour se rendre compte de la multitude des dilemmes précis qui se posent, comme par exemple, celui du... classement. Les fichiers sont faits pour recevoir des rapports en langue anglaise et c'est ainsi qu'il est arrivé qu'un rapport français qui traitait des problèmes de la mission canadienne en visite en Espagne fut classé sous la lettre E. Résultat; on ne le retrouva que bien plus tard, trop tard même pour qu'il soit encore d'actualité, puisque les rapports concernant l'Espagne sont toujours placés sous la lettre S...

Il faut économiser les deniers des contribuables

L'excroissance des services gouvernementaux et le rôle de plus en plus important qu'ils sont appelés à jouer dans le cadre des pays modernes impliquent de fréquents contrôles de leur fonctionnement. Pour administrer efficacement l'économie nationale, les ministres sont donc forcés de faire appel aux techniciens, aux experts et aux spécialistes des diverses questions. Désormais, il est indispensable de multiplier les études et il est à prévoir qu'à l'avenir on nommera plusieurs autres Commissions royales afin de se pencher sur des problèmes d'ordre et d'intérêt général. Seule une totale absence de parti pris peut garantir le succès de ces Commissions, et il est important dès lors de s'assurer le concours de personnes qui sont prêtes à assumer leur tâche avec une impartialité quasi totale. Dans cette optique, le Rapport de la Commission Glassco, aussi intéressant puisse-t-il être sous plusieurs aspects, représente un échec tout au moins partiel, et il y a lieu de se demander si pour le publier on n'a pas gaspillé des heures de travail de plusieurs Commissaires et de plusieurs fonctionnaires ainsi que des sommes d'argent très importantes qu'on aurait pu utiliser d'une meilleure façon. Car comme l'affirment, à juste titre, les auteurs du rapport de la Commission Glassco, il faut par tous les moyens économiser les deniers des contribuables, même quand il s'agit de travaux d'intérêt public...

L'ANGOLA, face à la révolution

par S. G. CÉRIGO

Une série d'articles, « Le Portugal à l'heure de l'Angola », parus sous ma signature dans *La Presse*, semble avoir tellement irrité le consul du Portugal à Montréal, M. Fernando Manuel da Silva Marques, qu'une lecture attentive de sa mise au point, sous forme de lettre ouverte, démontre encore une fois l'incohérence de la propagande salazarienne. Le consul du Portugal dément catégoriquement une affirmation « calomnieuse » des « ennemis » du Portugal, entendez ceux qui sont allergiques à la propagande corporato-fasciste, dans un paragraphe de sa lettre-fleuve et ensuite quelques paragraphes plus loin il en reconnaît le bien fondé, mais... sous certaines réserves.

Comme on le sait, l'espace dont on dispose dans un quotidien pour ridiculiser ce genre d'argument est forcément réduit au minimum. Je tenterai donc d'élaborer ici, vu l'intérêt suscité par la « controverse », les idées-forces développées dans les articles publiés par *La Presse*.

Les autorités portugaises, soucieuses d'améliorer l'« image » publicitaire du régime Salazar, passablement ternie ces dernières années par l'incident du paquebot *Santa Maria* (enlevé en haute mer par le capitaine Galvão) et les condamnations répétées de la politique coloniale de Lisbonne par les organes de l'ONU, invitent les rédacteurs des journaux à déléguer des représentants en Afrique « portugaise ». Ces invitations sont lancées dans l'espoir de contrer une « mauvaise presse » dans presque tous les pays du monde, sauf en Espagne et en Afrique du Sud, pays de l'apartheid.

L'Estado Novo

Le consul du Portugal m'a accusé de parti-pris à l'égard du régime de l'*Estado Novo* (Etat nouveau) du Dr Salazar. Je dois avouer, en toute sincérité (pour employer une expression chère à M. Marques), que je me méfie au plus haut point de la propagande des régimes politiques qui utilisent des procédés dictatoriaux pour se maintenir au pouvoir.

Ceci dit, peut-on qualifier les institutions mises en place au Portugal par le régime Salazar d'approximativement démocratiques selon la définition courante de ce mot en Europe et en Amérique du Nord ? Tous les observateurs indépendants et impartiaux, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas des défenseurs ou des apologistes des régimes fascistes, sont d'accord pour dire que non.

Examinons en premier lieu le rôle de la *Policia Internacional e de Defesa do Estado* ou *PIDE* (la redoutable police politique portugaise, créée par Salazar). Il est évident que les autorités militaires et policières luttent, dans tous les pays du monde, contre les activités « subversives » ou l'espionnage, mais on entend rarement dire que le FBI américain ou la Gendarmerie royale du Canada, pour ne citer que deux exemples parmi tant d'autres, aient réprimé des activités syndicales « légitimes » en emprisonnant des militants syndicaux comme le fait presque quotidiennement la *PIDE*. La police provinciale de Duplessis a brisé plusieurs grèves, mais cela s'explique, peut-être, par les affinités idéologiques entre le régime du défunt « chef » québécois et celui de Salazar.

Les partis politiques, à l'exception de l'*Union nationale* portugaise (frappante ressemblance de nom avec la formation politique de feu Maurice Duplessis), sont exclus de la vie politique administrative du Portugal. L'évêque de Porto a été obligé de s'exiler en Espagne pour avoir préconisé la reconnaissance d'une opposition politique légitime inspirée des principes de la démocratie chrétienne.

Un Brésilien déclare

Voici d'ailleurs le témoignage d'un ancien ambassadeur du Brésil au Portugal, M. Alvaro Lins, au sujet du « paradis » salazarien : « ... les visages des Portugais sont marqués de l'empreinte de la dictature et de la terreur policière. Leurs expressions tourmentées reflètent la démoralisation, la révolte, souvent le désespoir, et toujours l'absence de tranquillité,

l'insécurité et la peur. La crainte du chômage, la crainte d'aller en prison... Le même phénomène est visible en province où la vie collective n'est pas coulée dans le même moule que la façade trompeuse de Lisbonne et Porto. On entend souvent le touriste s'exclamer : Quelles routes magnifiques ! Que de champs bien cultivés ! Ces ouvriers sont très productifs et bien organisés... Mais un Brésilien qui connaît la réalité sait très bien ce qui se cache derrière et au delà de la façade ».

« Il (le Brésilien) sait très bien, poursuit M. Lins, qu'aucune de ces choses n'appartient au peuple portugais ; il sait qu'elles appartiennent au contraire à une poignée de riches banquiers et de propriétaires terriens féodaux, à un petit groupe d'hommes qui détiennent les rênes du pouvoir politique. Ce groupe est formé d'hommes d'affaires prospères qui contrôlent des monopoles et qui sont engagés dans une course au prestige et à l'enrichissement rapide ; ils reçoivent d'ailleurs la sanction de l'Etat pour leurs transactions douteuses. » (*Mission au Portugal*, Editorial Civilização Brasileira SA, 1960.)

Signalons, pour ceux qui ne le savent pas, que la langue maternelle des Brésiliens est le portugais et c'est cela qui permet à M. Lins de dire que le Brésilien sait très bien ce qui se cache derrière et au delà de la façade salazarienne, aperçue par des touristes non avertis et des observateurs ou des commentateurs naïfs ou partisans.

Un capitaine de cavalerie...

M. Marques m'a accusé de ne pas avoir cherché à me renseigner, en Angola, auprès des sources prétendument favorables aux thèses portugaises. Passons sur le fait que le fonctionnaire qui avait été chargé de m'« endoctriner » est un ancien capitaine de cavalerie, en retraite, et par dessus le marché ancien dressier de chevaux de haute école. Les autres hauts fonctionnaires, y compris le gouverneur général de l'Angola lui-même, éludaient les questions en me référant aux documents officiels. J'ai

donc cherché à obtenir livraison de l'Annuaire statistique, d'un document contenant les prévisions budgétaires de la colonie, des textes législatifs, etc. Après avoir consulté attentivement tous ces documents, je suis arrivé à la conclusion que plusieurs accusations lancées par les « ennemis » du Portugal n'étaient pas dénuées de fondement.

D'autre part, le consul du Portugal m'a accusé de n'avoir cité que des ouvrages écrits par des « méchants » anglo-saxons. Mais il fait semblant d'oublier que le Portugal a été, pendant plusieurs décennies, dans la mouvance politico-économique presque exclusive de la Grande-Bretagne. Ainsi,

les auteurs « anti-esclavagistes » ou « libéraux » anglais sont beaucoup mieux placés que d'autres pour nous donner un aperçu des méthodes coloniales portugaises. D'ailleurs, M. Marques n'ignore sûrement pas qu'il a toujours existé au Portugal, même avant l'avènement du régime Salazar, une censure de fait sur les informations en provenance des colonies. Il existe donc peu d'ouvrages en langue portugaise, pour ne pas dire aucun, où les problèmes coloniaux sont traités sous un angle différent de celui qui est généralement adopté par la propagande officielle.

Je dois dire cependant à la décharge de M. Marques qu'il n'a pas man-

qué de mettre à ma disposition une abondante littérature, de source portugaise, sur les « provinces » d'outre-mer. Ce recueil de brochures comprend des reproductions de principaux discours prononcés par Salazar, ou ses ministres, et les écrits des pamphlétaires du régime actuel du Portugal. Dans un de ses discours, Salazar affirme que « ceux qui parlent d'émanciper l'Afrique portugaise viennent trop tard parce que cette émancipation a déjà été réalisée ». Quand on sait que 98 pour cent de la population autochtone de l'Angola est analphabète, on est justifié de ne pas trop prendre au sérieux pareilles affirmations du premier ministre du Portugal.

I — LE MYTHE DU MULTIRACIALISME

Un des arguments-massue de la propagande colonialiste portugaise est celui du soi-disant multiracialisme ou de l'absence de discrimination raciale dans les « provinces » africaines du Portugal. Les propagandistes du gouvernement portugais soutiennent que les autorités de Lisbonne ont réussi une telle symbiose et interpénétration entre les races dans leurs territoires d'outre-mer que ceux-ci peuvent être considérés à juste titre comme des « provinces » du Portugal.

Cependant, certains porte-parole de l'administration Salazar, ceux surtout qui ne sont pas naïfs, hésitent à défendre cette thèse devant le visiteur étranger. Tout au contraire, on a l'impression que ces porte-parole sont animés par un racisme aveugle et même maladif. Prenons l'exemple du ministre des Affaires étrangères du Portugal, M. Alberto Franco Nogueira. Au cours d'une entrevue à Lisbonne, M. Nogueira, sans doute en guise d'entrée en matière, a amèrement reproché à l'Amérique du Nord de soutenir la « décolonisation » en Afrique.

« Vous êtes vous-mêmes aux prises avec des problèmes raciaux sur votre continent, ajouta le ministre. Le gouvernement des Etats-Unis devra bien un jour avoir recours à la violence pour mater cette agitation », enchaîna M. Nogueira en évoquant les incidents qui eurent lieu à Birmingham, en Alabama. (Rappelons que l'entrevue eut lieu au mois de juin.)

M. Nogueira me confia par la suite que le défunt président Sylvanus Olympio du Togo, assassiné en mars dernier à Lomé, lui avait déclaré en privé, au cours d'une rencontre à l'ONU, que les Noirs américains finiraient bien par créer leur propre Etat dans le « deep South ».

Le ministre poursuivit ses confidences en affirmant qu'il tient de source sûre que l'actuel ministre des Affaires

étrangères de l'Indonésie, M. Subandrio, aurait déclaré, au cours d'une réunion de délégués de pays afro-asiatiques, que ces derniers devaient travailler en vue de l'éclatement des nations de l'Occident... Les hommes de couleur travaillent sans cesse pour nous diviser et nous dominer (entendez « nous » les Blancs), laissait entendre M. Nogueira, il ne nous reste donc qu'à faire front commun pour déjouer leurs manœuvres...

Vous reconnaîtrez avec moi M. le ministre remarquai-je, que même en admettant que toutes ces « races de couleur » veulent dominer la « race blanche », il n'en reste pas moins qu'il est bien difficile d'imaginer par quels moyens ils pourront l'accomplir. Vous devriez savoir, ajoutai-je, que loin de combler le retard économique qui les sépare des pays industrialisés, les pays du Tiers-monde se sont au contraire appauvris par rapport aux pays « de race blanche » au cours de ces dernières années. La réponse fut incohérente.

Barbelés entre les races

Passons maintenant aux constatations in loco, comme dit le consul du Portugal. La ville de Luanda, la capitale de l'Angola, est formée de deux agglomérations bien distinctes : le centre des affaires et quelques quartiers blancs avoisinants, d'une part, et les quartiers autochtones, de l'autre. Les deux agglomérations sont séparées d'ailleurs par des barbelés et des postes de contrôle militaires. Pour se rendre de l'une à l'autre il faut montrer patte blanche.

En vain ai-je cherché à voir un Noir au volant d'une automobile à Luanda. Il doit exister, peut-être, quelques Noirs qui possèdent des autos, mais j'ai été frappé de constater que même les chauffeurs des hauts dignitaires de l'administration colo-

niale sont des Blancs, à quelques exceptions près.

Mais alors, dira-t-on, si très peu d'autochtones peuvent se payer une automobile, il doit y en avoir sûrement quelques-uns qui se déplacent en bicyclette. J'ai été également frappé par le nombre très restreint de Noirs circulant à bicyclette à Luanda. Et pourtant les distances entre le port, où la plupart des travailleurs manuels sont des Noirs, et les quartiers dits indigènes ne sont pas négligeables.

Niveau de vie des Noirs

C'est seulement à Lobito, principal port de l'Angola, par où transite le minerai du Katanga, que l'on peut voir une certaine aisance matérielle chez les travailleurs noirs par rapport au niveau de vie misérablement bas de la grande majorité de la population autochtone de l'Angola. Cette aisance matérielle, toute relative d'ailleurs, se manifeste par la possession d'une bicyclette, d'un complet ou d'un petit appareil de radio à transistors, articles habituellement achetés par les Noirs après usage par les « Européens », c'est-à-dire les colons blancs.

Tout ceci pour indiquer que s'il existait une vraie politique de promotion sociale de l'autochtone de la part des autorités coloniales, cela n'aurait manqué de se traduire par une aisance matérielle, chez certains Noirs du moins.

C'est peut-être au plus bas niveau de l'échelle sociale que l'on assiste à une certaine coexistence des deux races. Sur ce plan, il existe certains quartiers, pas très nombreux en tout cas, où un sous-prolétaire blanc, tout aussi analphabète que ses compagnons de malheur autochtones, vit au milieu de Noirs. Mais loin de s'interpénétrer, comme le prétend la propagande officielle, ces deux éléments

raciaux vivent aussi séparément que possible.

Simple expédient biologique

Si métissage il y a eu au temps des premiers colons, on n'assiste plus, ou du moins très rarement, à des unions mixtes (entre Blancs et Noires) depuis la découverte de la pentamidine, le médicament qui permet de lutter avec efficacité contre la maladie du sommeil. En effet, les femmes blanches peuvent, depuis quelques années, s'installer en Angola sans crainte d'être atteintes de cette maladie.

Les autorités salazariennes ont élevé, au cours de ces dernières années, au rang de doctrine multiraciale ce qui n'était qu'un simple expédient biologique au temps des premiers colons.

Les propagandistes de Lisbonne font également grand état de leur prétendue politique de l'« assimilation » (par les Européens) des autochtones. Selon eux, cette politique permettrait l'avancement social des populations autochtones ou métissées. Cependant, à l'issue de 500 ans de

« présence » portugaise en Angola, on ne comptait, en 1961, que 30,000 *assimilados* (Noirs ou métis « civilisés »), ce qui représente moins de un pour cent de la population de couleur de ce territoire africain.

L'ancien ministre d'outre-mer de Salazar, M. Adriano Moreira, a prétendu que ce chiffre de 30,000 ne se référerait qu'aux *assimilados* de la première génération.

Notons toutefois que les statistiques de source portugaise qui ont révélé l'existence de ce chiffre ne faisaient pas de distinction entre les *assimilados* de la première génération et ceux des générations subséquentes. Par ailleurs, les autorités portugaises ont cessé, depuis 1961, de publier des statistiques sur le nombre des *assimilados*... Dans le domaine de la statistique, les autorités trouvent quelquefois comme moyen de casser le thermomètre avec lequel on mesure la température.

L'économiste Antonio de Figueiredo, qui a vécu durant 12 ans en Angola avant de s'exiler à Londres, a analysé en ces termes la politique raciale de Lisbonne en Afrique :

« Les observateurs portugais et étrangers de la scène africaine, induits en erreur par les propos sur l'assimilation, ont été amenés à penser que le système de l'*assimilado* a été conçu en vue d'accorder aux Africains les droits découlant de la citoyenneté portugaise, c'est-à-dire l'égalité avec les colons de souche européenne. A première vue, par contraste avec les politiques d'autres puissances coloniales, l'idée que des Africains, après avoir atteint un certain niveau de développement, pourraient obtenir la généreuse concession des droits de citoyenneté, paraît séduisante. Mais les concepts de l'assimilation, l'association (partnership dans le texte anglais) et, leur contradiction amicale, l'apartheid, font tous partie sans exception de la mythologie coloniale. L'homme blanc ne peut ignorer les réalités démographiques de l'Afrique et les nécessités morales et politiques l'amènent à élaborer des théories complexes qu'il applique ensuite pour servir ses propres intérêts. » (*Portugal and Its Empire: The Truth*, Gollanz, 1960.)

II — PÉNÉTRATION DES CAPITAUX NON-PORTUGAIS DANS L'ÉCONOMIE ANGOLAISE

A mon affirmation que les économies du Portugal et de l'Angola sont caractérisées par une pénétration marquée de capitaux étrangers, le consul du Portugal a jugé bon de répondre qu'on « ne voit pas très bien pourquoi le seul fait que des capitaux étrangers soient investis dans l'économie d'un pays constitue une situation de sous-développement ou d'aliénation ». Plus loin, il reconnaît toutefois que le Portugal est resté à l'écart de la révolution industrielle et technique du 19^e siècle.

Cette considération explique, dans une certaine mesure, la pénétration marquée des économies portugaise et angolaise par des capitaux étrangers. Les classes bourgeoises de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de la Belgique possédaient au cours du 19^e siècle suffisamment de capitaux pour permettre l'éclosion de techniques industrielles nouvelles dans leurs pays respectifs, mais pour diverses raisons, qu'il serait trop long d'énumérer ici, la classe bourgeoise du Portugal n'a pas été en mesure d'en faire autant. Par la suite, les dirigeants du Portugal durent faire appel à des capitaux étrangers, principalement britanniques, pour établir le réseau de transport et les quelques industries manufacturières du pays.

Sous-développement économique

Cela implique un certain retard ou sous-développement économique, quoiqu'en dise le consul du Portugal. M. Marques n'aime pas qu'on traite son pays de sous-développé. « Pour M. Cérigo, écrit-il, le Portugal est un pays sous-développé. Ce terme, à teinte péjorative, n'est plus employé dans la terminologie économique moderne que pour couvrir certaines situations économiques et sociales très précises. On ne pourra pas, aujourd'hui, qualifier de « sous-développés » des pays comme le Portugal et la Grèce, aux structures politiques, sociales et culturelles façonnées au long des siècles, les mettant au même niveau que le Togo ou la Mauritanie. Il est plus précis... de dire que le Portugal est un pays en voie de développement ».

Simple jeu de mots comme l'on pourra s'en rendre compte par la suite. Le revenu moyen per capita au Portugal métropolitain ne dépasse pas \$250 par an. D'ailleurs, M. Marques le reconnaît dans un paragraphe de sa lettre, mais il donne ce chiffre en *escudos* (l'unité monétaire portugaise). Il ressort de la lecture d'un tableau établi par les experts de l'ONU que le chiffre du revenu annuel moyen per capita est six fois

moins élevé au Portugal qu'en Suède, pour ne s'en tenir qu'aux pays européens. Il est à peu près égal à celui du Mexique.

Les autorités portugaises, en raison de leur racisme maladif, craignent que leur pays ne soit mis sur le même pied que le Togo ou la Mauritanie qui, selon elles seraient vraiment des pays sous-développés. Les experts n'ont pas encore trouvé le moyen d'élaborer des indices « culturels » et la question de savoir si le Portugal est plus avancé sur le plan « culturel » que la Mauritanie ou le Togo revêt peu d'intérêt pour l'observateur des réalités économiques, sociales et politiques. Toutefois, ceci est certain : les indices statistiques du bien-être, pris dans son sens le plus large, démontrent que le Portugal vient loin derrière presque tous les pays d'Europe et que même des pays d'Asie ou d'Afrique le devançant dans certains domaines.

L'étude de la pénétration des économies portugaise et angolaise par des capitaux étrangers serait d'un intérêt tout à fait théorique s'il n'en découlait pas des conséquences dans le domaine politique. Cependant, ce qui nous intéresse ici ce sont les conséquences qui en découlent pour la lutte de la libération nationale en Angola.

Aucune métropole coloniale n'a fait un tel appel au concours de capitaux étrangers pour mettre en valeur ses territoires dépendants comme l'a fait le Portugal. En l'absence de capitaux portugais, les responsables de l'économie angolaise, c'est-à-dire les dirigeants de Lisbonne, ont été amenés à faire appel ou à accepter les sollicitations de détenteurs de capitaux étrangers, britanniques et belges notamment.

Réseau ferroviaire

Prenons l'exemple du chemin de fer de Benguela qui va de Lobito, port de l'Atlantique, jusqu'à la frontière katangaise. J'ai déjà signalé dans *La Presse* que 90 pour cent des actions de cette entreprise ferroviaire appartiennent à des intérêts britanniques. En fait, l'unique actionnaire de ces 90 pour cent des parts n'est nul autre que la société britannique *Tanganyika Concessions*, un grand trust minier avec des ramifications partout en Afrique centrale. Signalons pour mémoire que cette société est également un des gros actionnaires de l'*Union minière du Haut-Katanga*, la compagnie de production qui exploite les gisements miniers du Katanga.

Le fondateur du chemin de fer de Benguela, sir Robert Williams, possédait, par le truchement de *Tanganyika Concessions*, d'importants intérêts dans les gisements de la « ceinture » du cuivre du Katanga et des Rhodésies. La construction de cette ligne ferroviaire est donc attribuable à deux facteurs : 1) l'existence et la mise en valeur de ces riches gisements, situés en dehors des frontières de l'Angola; et 2) la nécessité d'évacuer le minerai vers la mer pour l'acheminer ensuite de là par voie maritime en Europe ou ailleurs.

Le consul du Portugal affirme que le kilométrage total des chemins de fer angolais est un des plus élevés qui soient en Afrique, mais il omet de préciser que c'est principalement le kilométrage du chemin de fer de Benguela qui en est responsable. Pour la simple raison que ce kilométrage entre en ligne de compte pour le calcul du kilométrage total. On a vu plus haut toutefois que la construction de cette ligne de chemin de fer a été motivée par des raisons tout autres que le développement interne de l'économie angolaise.

Intérêts belges

Chose paradoxale, pour les non-initiés, les intérêts financiers de Belgique, petite puissance ex-coloniale dont la population métropolitaine est presque égale à celle du Portugal, détiennent d'importantes participa-

tions dans l'économie de l'Angola. En premier lieu, la *Companhia Geral dos Algodoes* (le monopole du coton), serait une quasi filiale de la *Société générale de Belgique*. En deuxième lieu, la *Banque belge d'Afrique* possède des intérêts dans le *Banco Commercial de Angola*, deuxième banque de la colonie. Ce n'est que récemment que les grands possédants portugais ont permis à cette banque de concurrencer le *Banco de Angola* qui détenait auparavant non seulement le monopole de l'émission monétaire, mais aussi celui des opérations bancaires.

Enfin, dans le domaine des pétroles, la *Petrofina* (une société belge) détient, en association avec des intérêts portugais, un quasi monopole sur le raffinage et la prospection en Angola. Selon certaines sources, il ne faudrait pas cependant exagérer le caractère belge de la *Petrofina*, vu ses relations étroites avec le groupe pétrolier anglo-hollandais *Royal Dutch-Shell*.

Les capitaux hollandais seraient représentés au sein de l'économie angolaise par le *Bilton Maatschappij* (bauxites). Le monopole français de l'aluminium, la société *Péchiney*, est intéressée à la construction d'une usine, pour la transformation de la bauxite en aluminium, près de la centrale hydro-électrique de Cambambe, située à environ 80 milles à l'est de Luanda.

Le groupe *Krupp*, en Allemagne de l'Ouest, aurait, selon certaines sources, acquis récemment d'importantes participations dans la *Companhia Mineira de Lobito* (minerai de fer et autres minerais).

La plus grande entreprise de l'Angola, la compagnie des diamants ou *Diamang*, est financée par un consortium international où l'on trouve parmi les actionnaires le trust diamantaire sud-africain, la *Société générale de Belgique*, l'*Union minière du Haut-Katanga*, etc.

Les intérêts financiers américains ne sont représentés d'une façon « directe » dans l'économie angolaise que par la société *Cabinda Gulf Oil* qui a obtenu, il y a quelques années, un permis de prospection exclusif dans le territoire de Cabinda, enclave portugaise en territoire congolais, mais rattachée administrativement à l'Angola. Les actionnaires de *Cabinda Gulf Oil* sont *Gulf Oil (British American Oil au Canada)*, la *Chase Manhattan Bank* (la banque d'affaires des intérêts Rockefeller) et une autre banque new-yorkaise.

Dans le domaine agricole, *Barton Mayhew*, une maison de « chartered accountants » de Londres, est un des principaux actionnaires de la *Companhia Agricola do Cassequel* (canne à sucre, sucre et alcool). En 1958,

les dividendes payés par cette compagnie ont dépassé 16 pour cent du capital souscrit, ce qui se passe de commentaires. Même grosse participation européenne, franco-belge surtout, dans les deux autres grandes compagnies agricoles de l'Angola, à savoir la *Companhia Agricola de Angola* ou *CADA* (quasi monopole du café) et *Companhia do Açúcar de Angola* (canne à sucre et sucre).

J'ai pris le soin de préciser plus haut que les intérêts financiers américains ne sont représentés d'une manière « directe » dans l'économie angolaise que par la société *Cabinda Gulf Oil*. Cependant, des financiers américains détiennent des participations au sein du trust diamantaire sud-africain et les intérêts Rockefeller possèdent un gros paquet d'actions de l'*Union minière du Haut-Katanga*.

Cette énumération des participations de capitaux étrangers dans l'économie angolaise, qui d'ailleurs ne prétend pas être exhaustive, démontre clairement que les intérêts financiers portugais sont soit d'ordre secondaire dans plusieurs cas soit nettement minoritaires dans d'autres.

Refus de la décolonisation

Cela explique, du moins en partie, l'obstination des milieux dirigeants portugais à ne pas vouloir entendre parler de « décolonisation » pour leurs territoires, à l'instar de celle qui a été accomplie dans les anciennes colonies africaines de la France, de la Grande-Bretagne et de la Belgique. En effet, comme je l'ai déjà signalé dans *La Presse*, les grands possédants portugais, éminences grises de l'*Estado Novo* salazarien, craignent d'être délogés, au profit d'intérêts étrangers, de ces positions, même minoritaires, au sein de l'économie de l'Angola, advenant l'indépendance de ce territoire.

D'autre part, le Portugal métropolitain n'absorbe que 20 pour cent des exportations de l'Angola et ne fournit que 40 pour cent des importations de ce territoire. Dans ces conditions, il serait illusoire de penser que les autorités de Lisbonne puissent maintenir même ce courant réduit d'échanges commerciaux après la proclamation de l'indépendance de cette colonie. En effet, un dispositif complexe de droits de douane préférentiels et de subventions avantage les exportations du Portugal métropolitain par rapport à celles d'autres pays. Prenons l'exemple de l'industrie textile portugaise. Celle-ci ne doit sa survivance, ou du moins son importance actuelle, qu'à l'existence, en Angola et dans les autres colonies portugaises, de droits de douane élevés sur les importations textiles en provenance de sources d'approvisionnement non portugaises.

Le journal « Le Monde » affirme

Quelques semaines après que le consul du Portugal à Montréal se fût fâché au sujet de mes affirmations, le quotidien parisien *Le Monde* publiait, sous la signature de Carlos de Veiga Pereira, ce qui suit :

« L'obstination de M. Salazar, sa fermeté à l'égard des mouvements nationalistes, son mépris envers l'ONU, ne viennent pas seulement de sa formation maurrassienne. L'insistance de la propagande officielle sur la « mission océanique du Portugal » ou sur « la façon portugaise d'être au monde » (laquelle serait caractérisée par l'absence de tout préjugé racial et par sa vocation à créer des sociétés multiraciales) a conduit trop d'observateurs à oublier l'importance particulière des provinces d'outre-mer dans l'économie portugaise : si la balance des paiements entre la métropole et les pays tiers est fortement déficitaire, le solde de la balance des paiements entre les provinces d'outre-mer et les pays tiers est largement positif. Pendant les quatre années antérieures à la guerre d'Angola, ce

solde couvrait entre la moitié et les deux tiers du déficit métropolitain ».

« La vente à l'étranger du café, des diamants et des minerais de fer de l'Angola, pour ne citer que les exportations les plus importantes, procure au Portugal de précieuses devises, de même que le transit des marchandises sud-africaines au Mozambique. De plus, comme l'a d'ailleurs reconnu l'ancien ministre d'outre-mer, M. Adriano Moreira, sans la souveraineté politique (du Portugal) la présence économique portugaise ne résisterait pas à la concurrence des puissances ayant d'énormes ressources financières et industrielles. La perte des territoires d'outre-mer aurait des répercussions très profondes sur l'équilibre financier extérieur du Portugal ».

Décolonisation politique

Le peu de résistance offert par les autres puissances coloniales au transfert du contrôle politique aux mains des Africains s'expliquerait ainsi : ces anciennes métropoles sont en mesure, en raison de l'industrialisation poussée de leurs économies respectives, d'absorber une grande part des exportations de matières premières de

ces pays africains nouvellement indépendants et de leur fournir en échange presque tous les produits manufacturés dont ils ont besoin. Paris, Londres et Bruxelles sont également en mesure de mettre à la disposition de ces pays des fonds d'une certaine importance, soit sous forme de dons (aide économique) soit sous forme de placements de capitaux ou d'emprunts. En somme, la décolonisation politique n'a pas entraîné pour ces anciennes métropoles de trop profonds bouleversements économiques. La structure économique de ces pays industrialisés leur permet ainsi de maintenir encore des relations économiques privilégiées avec leurs anciennes possessions.

Mais il n'en va pas de même avec le Portugal. Ce dernier, métropole coloniale peu industrialisée, n'a pas à sa disposition les ressources nécessaires pour maintenir ses colonies, une fois l'indépendance accordée, dans sa mouvance économique. D'où l'obstination de Lisbonne à ne pas vouloir lâcher les leviers de commande des économies de l'Angola, du Mozambique et des autres territoires africains qui se trouvent encore sous son administration politique directe.

III — L'INSURRECTION DE 1961

On ne connaît pas très précisément encore quelle a été la cause immédiate qui a déclenché l'insurrection du 15 mars 1961, et des jours suivants, au cours desquels le nord de l'Angola, peuplé par la tribu Bakongo, fut mis à feu et à sang. La rébellion visait les colons blancs, les membres de l'administration coloniale et leurs auxiliaires autochtones. On ne connaît même pas le nombre exact de ces premières victimes de la guerre d'Angola. Du côté des Blancs, les autorités portugaises font état de 1,200 morts, tandis que le rapport annuel de la compagnie des diamants d'Angola ne parle que de 200 tués.

S'agissait-il d'un soulèvement spontané qui fit tache d'huile à partir d'une révolte de travailleurs forcés dans une plantation ou est-ce la présence de quelques centaines de guérilleros, venus du territoire congolais voisin, qui mit le feu aux poudres ? Il est difficile de le savoir avec exactitude. Vu les rivalités qui existent entre les deux mouvements nationalistes angolais, à savoir le Mouvement populaire de libération de l'Angola (de Mario de Andrade et de Agostinho Neto) et l'Union des populations de l'Angola (de Holden Roberto), les versions qui suivent ne devaient être accueillies qu'avec beaucoup de réserve.

Le journal tunisien *Afrique-Action* publiait, quelques semaines après les événements de mars-avril 1961, un compte-rendu des préparatifs qui auraient précédé les attaques presque simultanées contre plusieurs centres du nord de l'Angola. Selon ce journal, vingt unités de vingt hommes chacune, dotées d'armes automatiques, s'étaient infiltrées, depuis le 10 mars 1961, en territoire angolais à travers différents points de la frontière congolaise. Ayant obtenu, chemin faisant, l'appui de la population autochtone, ces unités furent en mesure, selon *Afrique-Action*, de déclencher une offensive simultanée contre les nœuds de communications et des cibles bien choisies en vue de paralyser au maximum les forces de l'ordre portugaises et l'appareil administratif colonial.

En outre, Holden Roberts a signalé qu'environ 4,000 Angolais, résidant au Congo ex-belge, avaient été refoulés, en 1959, vers leur pays de naissance, à la suite des émeutes de Léopoldville.

Désarroi des Portugais

Quoi qu'il en soit, le caractère foudroyant de la rébellion prit les autorités portugaises de court. Au bout de quelques jours, tout le nord de

l'Angola, sauf quelques centres bien défendus, était aux mains des nationalistes. Autre constatation qui s'impose : les quelque 400 guérilleros ou les 4,000 Angolais refoulés par les Belges n'auraient certes pas réussi une opération de cette envergure sans le concours actif d'une partie importante de la population autochtone. Cela en dit long sur l'image idyllique que projette la propagande de Lisbonne au sujet de l'Angolais satisfait de son sort sous la tutelle de la « juste » administration coloniale portugaise.

Notons que les autorités de Lisbonne ont accusé par la suite les missionnaires protestants, présents en Angola, d'avoir fomenté ou aidé à déclencher l'insurrection. En effet, plusieurs missionnaires protestants d'origine anglo-saxonne furent expulsés du territoire. Mais, comme toutes les « explications » du régime salazarrien qui en somme n'expliquent rien, cette accusation paraît suspecte aux yeux de plusieurs observateurs. Comment se fait-il, demandent ces observateurs, que le chanoine Manuel Mendes das Neves, un prêtre noir qui occupait les fonctions de vicaire-général de l'archevêché de Luanda, fut arrêté en même temps que sept autres prêtres ou missionnaires catholiques africains. En outre, signalent ces observateurs, presque tous les autres prêtres et missionnaires catholiques

de race noire, une centaine environ, ont été éloignés en métropole.

Disons plutôt que des clercs, aussi bien protestants que catholiques, ont été impliqués d'une façon ou d'une autre dans les activités des mouvements nationalistes, ou simplement soupçonnés de l'avoir été.

Signalons d'autre part que l'insurrection du 15 mars 1961 fut précédée, au début de février, par l'attaque d'un poste de police et d'une prison à Luanda où des militants du Mouvement populaire de libération de l'Angola tentèrent de libérer leurs chefs, emprisonnés depuis l'été de 1960. Sept militaires ou gendarmes portugais y perdirent la vie.

« Harmonie » raciale à Luanda

Le lendemain de l'attaque, jour de funérailles des victimes, la foule blanche qui y assistait se déchaina, en présence du gouverneur général de l'Angola, lynchant sans discrimination tous les Africains qui se trouvaient à portée de la main. Selon des sources nationalistes, 3.000 Africains ont perdu la vie par la suite au cours de raids raciaux effectués par des bandes armées de colons blancs et les forces de l'ordre contre les quartiers indigènes de Luanda.

Etrange exemple d'harmonie raciale dans la capitale de l'Angola...

Faut-il blâmer les mouvements nationalistes pour avoir décidé de passer à l'action directe sans avertissement préalable? Il ne le semble pas. En effet, le Mouvement populaire de libération de l'Angola avait déjà demandé, le 13 juin 1960 plus précisément, « la reconnaissance du droit du peuple angolais à l'autodétermination, l'établissement des libertés politiques, la convocation d'une conférence de tous les partis politiques angolais et des représentants du gouvernement portugais en vue de la solution du problème colonial en Angola ».

La seule réponse de la part des autorités coloniales fut une accentuation de la répression. Cinquante nationalistes furent traduits en cour martiale à la suite de la publication de ce manifeste.

Un témoignage vécu

On nous a tellement rebattu les oreilles avec les thèmes de la propagande salazarienne à propos de la prétendue mission « civilisatrice » du Portugal en Afrique, que les voix des opposants à la politique coloniale de Lisbonne ont été perdues dans la mêlée. Voici le témoignage d'une jeune fille noire de l'Angola quant à l'atmosphère qui régnait à Luanda à la suite de la publication du manifeste réclamant l'ouverture de négociations en vue de l'indépendance :

« A Luanda, notre vie publique et privée était devenue de plus en plus intolérable : nous étions surveillés à l'église, en danger chez nous et ridiculisés à l'école ; partout, notre vie dépendait du bon vouloir des Portugais. Les abus contre les indigènes sans défense étaient « notre pain quotidien ». J'ai souvent vu des officiers blancs fouetter des Noirs sous un soleil ardent. Toutes les fois que les indigènes étaient maltraités, je voyais toujours une femme noire défier son bourreau. Un tel courage de mes sœurs illettrées, non seulement me donnait de la force mais me faisait rougir de honte pour mon lâche silence et mon inertie devant tant de cruautés et d'injustices » (Cf *Mario de Andrade, Liberté pour l'Angola*, Maspero, 1962).

Plus loin, cette jeune fille décrit une rencontre avec des travailleurs « contractuels ». « Au début de 1956, déclare-t-elle, j'ai fait une expérience décisive : j'ai parcouru plus de 1.000 kilomètres (environ 600 milles) avec environ 50 *contratados* (travailleurs forcés). Toute ma vie, j'ai vu et entendu autour de moi des esclaves, mais, cette fois, ces victimes immédiates étaient un témoignage de ce que je cherchais. En cours de route, mes frères chantaient un air triste en langue kimbundu (une des langues autochtones de l'Angola), exprimant combien était dur le travail forcé, se demandant quand ils retourneraient chez eux et pourquoi ils n'étaient pas morts avant. Leur refrain disait que les conditions changeraient un jour et qu'elles devraient changer un jour. J'en ai vu quelques-uns pleurer en chantant. »

« Puis, poursuit la jeune fille, nous nous sommes arrêtés dans le village d'un de ces hommes qui devait faire ses adieux à sa malheureuse femme, à son fils innocent, à sa pauvre mère et aux amis. Le moment le plus impressionnant fut lorsque son fils, âgé de 5 ans, lui demanda quand il retournerait. Le père, courageusement, sourit, prit son fils entre ses bras et lui dit simplement : « Je ne sais pas ». Cette scène touchante nous plongea dans un profond silence, rompu par les cris du chauffeur blanc. Le camion démarra, laissant derrière lui le village et son peuple cachés dans un nuage de poussière et d'insécurité ».

Présence « civilisatrice »

Si la présence « civilisatrice » de l'*Estado Novo* du professeur Salazar est susceptible d'inspirer de tels sentiments chez une jeune fille, on peut alors présumer qu'il ne fallait que la réunion de circonstances favorables pour déclencher un soulèvement. Le Congo ex-belge ayant été proclamé indépendant, le 30 juin 1960, il ne restait plus de « verrou de sûreté » entre l'Angola et les frontières de l'Afrique décolonisée.

D'autre part, le nord de l'Angola est peuplé par des membres de la tribu des Bakongo, qui sont également présents non seulement dans la région de Léopoldville du Congo ex-belge mais aussi dans le Congo ex-français dont la capitale est Brazzaville. L'indépendance que les Bakongo de Congo-Brazza et de Congo-Léo ont obtenu de la part de la France et de la Belgique respectivement ne pouvait constituer qu'un exemple à suivre pour les Bakongo du nord de l'Angola, ou Congo portugais.

Mais il y a plus. Environ 300.000 Bakongo originaires de l'Angola s'étaient établis, avant 1961, au Congo ex-belge où ils avaient émigré à la recherche de meilleures conditions de travail. Il est évident que la présence de cette nombreuse « communauté » angolaise constitue un appui précieux pour ceux qui se battent contre les forces portugaises à l'intérieur des frontières angolaises. D'ailleurs, l'Union des populations de l'Angola, le mouvement nationaliste dirigé par Holden Roberto, fut fondé, en 1954, à Léopoldville.

IV — LE FANTÔME DE LUMUMBA ET L'OMBRE DE BEN BELLA PLANENT SUR L'ANGOLA

La guerre de guérilla qui se déroule à l'heure actuelle en Angola ressemble par certains aspects (toutes proportions gardées évidemment), à celle qui a ravagé l'Algérie durant plus de sept ans. L'obstination de la

puissance coloniale portugaise à lâcher du lest, s'apparente à celle dont a fait preuve la puissance coloniale française.

Quelques exemples : il y avait 1.200.000 colons de souche européen-

ne en Algérie ; il y a 300.000 Portugais en Angola ; la France a manifesté un attachement « sentimental » à l'égard de ses « départements » algériens — partie soi-disant intégrante de son territoire ; le Portugal mani-

feste le même attachement envers ces « provinces d'outre-mer » — soutenant également que ces « provinces » font partie intégrante de son territoire national ; existence d'un sanctuaire en territoire africain indépendant pour le repos et l'approvisionnement des guérilleros, la Tunisie et le Maroc, pour les combattants algériens, et le Congo ex-belge, pour les nationalistes angolais.

Dans le cas de l'Angola, on est en Afrique noire et c'est un peu plus le fantôme de Patrice Lumumba que l'ombre de Ahmed Ben Bella, bien que ce dernier ait offert 10,000 volontaires algériens pour libérer cette colonie portugaise, qui hante les masses angolaises et congolaises, leurs dirigeants et... (à tout seigneur tout honneur) les intérêts financiers qui possèdent de gros investissements au Congo ex-belge et en Angola.

La situation politique au Congo ex-belge, le sanctuaire et la base d'opérations des guérilleros angolais, influe d'une façon certaine sur la conduite de la lutte de libération nationale en Angola. Le passé colonial du Congo et de l'Angola et l'avenir de ces deux pays sont difficilement dissociables.

Le pouvoir de séduction du souverain et des sentiments politiques de Patrice Lumumba sur les masses africaines est bien connu. Il n'y a guère de doute que ces masses ont gardé un amer souvenir de l'assassinat du premier ministre élu du Congo ex-belge par des « mercenaires » blancs et des agents du « fantôme » Tshombé, agissant pour le compte des « colonialistes ».

Le régime d'Adoula

Sur le plan des dirigeants, les Kasavubu, Adoula et autres Mobutu qui ont été mis en selle au Congo ex-belge à la suite de l'élimination de Lumumba, et de son adjoint Gizenga, n'ont pas réussi à mettre en place un pouvoir bénéficiant de l'appui des masses, en dépit du fait qu'ils ont été épaulés par les autorités de l'ONU et les Etats-Unis. Aux dernières nouvelles, le régime Kasavubu-Adoula s'est vu dans l'obligation de proclamer la loi martiale pour une période de six mois, de crainte d'être renversé par l'agitation syndicale qui a eu raison du régime de l'abbé-président Fulbert Youlou, au Congo ex-français.

Que craignent les puissants intérêts financiers occidentaux établis au Congo ex-belge et en Angola (ou en Afrique en général) ? L'infiltration économique des Soviétiques ? Peut-être. Mais toutes les économies de l'Afrique noire sont tributaires des marchés occidentaux pour l'écoulement de leurs matières premières. Cela paraît donc peu vraisemblable. Cherchons ailleurs. Un réaménagement des relations économiques entre les pays oc-

cidentaux et les nations africaines ? Cela paraît plus plausible.

Décolonisation économique

En effet, des gouvernements africains nationalistes et neutralisants, agissant de concert, pourraient bien prendre des mesures pour s'appropriation, en vue d'accélérer leur industrialisation, une plus large part des profits des grandes entreprises privées occidentales qui exploitent des concessions minières en Afrique, tout en conservant des liens économiques très étroits avec leurs anciens colonisateurs et les Etats-Unis. Sur le plan agricole, des gouvernements de ce genre n'hésiteraient pas à mettre à exécution des véritables réformes agraires pour « rationaliser » l'exploitation des terres.

Il va de soi que cela suppose au départ un certain changement dans les moeurs politiques chez certains dirigeants actuels de l'Afrique noire. Mais on peut être certain que si ces dirigeants ne le font pas d'eux-mêmes, les masses, et surtout les syndicats, s'en chargeront, comme on a pu le voir au Congo ex-français où l'ancien président Youlou l'a appris à ses dépens. Le jour où cela se produira ailleurs est plus proche qu'on ne le pense.

Toutefois, les craintes des grands intérêts financiers face au nationalisme africain ne se manifestent pas de la même manière en Europe, d'une part, et aux Etats-Unis, de l'autre. Les puissances de l'argent en Europe ne craignent pas seulement le nationalisme africain, mais aussi la pénétration de capitaux américains dans leurs anciennes colonies où ils risquent, sinon de supplanter, du moins de concurrencer sérieusement les intérêts financiers européens déjà en place. A en croire certains observateurs, des intérêts financiers américains espèrent, sinon de déloger complètement les intérêts européens en leur faveur, du moins de tenir le haut du pavé.

Conflits entre trusts

Les conflits entre trusts de nationalité différente au sujet de la délimitation des sphères d'influence au sein du Tiers-monde ne datent pas d'hier. Citons quelques exemples.

Les milieux d'affaires hollandais ont accusé, en termes voilés il est vrai, les Etats-Unis de vouloir les chasser de l'Indonésie pour y prendre leur place.

L'extrême-droite du parti conservateur britannique, très proche de certains milieux de la « City » de Londres, n'est pas près d'oublier qu'à la faveur du coup d'Etat d'instigation américaine qui a renversé Mossadegh, les grandes compagnies pétrolières des Etats-Unis se sont assurées une part non négligeable des bénéfices décou-

lant de l'exploitation des pétroles de l'Iran.

Le capitaine Charles Waterhouse, président du conseil d'administration de *Tanganyika Concessions* (dont il a été question plus haut) et chef de file des députés « rebelles » conservateurs britanniques à l'époque de l'expédition ratée anglo-française contre l'Egypte, dénégait avec vigueur, en 1956, les intrigues du « Big Business » américain pour éliminer les intérêts franco-britanniques en Egypte. Il s'agissait de la nationalisation par Nasser de la Compagnie universelle du canal de Suez.

L'affaire katangaise

Mais la manifestation la plus flagrante de l'existence de rivalités irréductibles entre les trusts des pays occidentaux européens, d'une part, et ceux des Etats-Unis, d'autre part, a été l'affaire de la sécession katangaise. Le journaliste français *Eric Rouleau* a signalé dans deux articles, publiés dans le quotidien parisien *Le Monde* en janvier 1962, qu'une lutte entre « lobbies » financiers américains et européens se greffait sur les aspects purement politiques de l'affaire katangaise.

Il n'y a guère de doute que ces « lobbies » sont très puissants dans leurs pays respectifs, mais de là à conclure qu'ils dictent à leurs gouvernements la conduite qu'ils doivent adopter serait une solution trop simpliste. En fait, la diplomatie américaine a bénéficié de l'appui général des pays africains dans l'affaire katangaise pour se débarrasser, par le truchement des forces de l'ONU au Congo, de Moïse Tshombé, considéré par la grande majorité des dirigeants africains comme étant trop manifestement une « créature » de la haute finance européenne et des « suprématistes » blancs en Afrique.

En Europe, le gouvernement britannique a été sensible aussi aux pressions des pays africains, en dépit du fait que lord Home (secrétaire au Foreign Office à l'époque) tonitruait, au cours de meetings politiques dans les campagnes anglaises, contre les agissements « illégaux » de l'ONU. Le changement de gouvernement à Bruxelles et la présence de Paul-Henri Spaak à la tête de la diplomatie belge a été également un facteur dans l'élimination de la sécession katangaise.

Rapport des forces

Ceci dit, quelles sont les forces en présence dans le conflit armé entre Lisbonne et les nationalistes angolais.

Le régime de Salazar, par le biais de son appartenance à l'OTAN, bénéficie de la livraison d'armes de la part de certains pays membres de l'Alliance Atlantique.

Le gouvernement conservateur britannique est résigné à appuyer Salazar, en dépit de l'embarras que cela lui cause. Les milieux officiels de Londres expliquent, à qui veut les entendre, qu'ils ne peuvent laisser tomber le Portugal, un vieil allié de l'Angleterre.

L'attitude des E.-U.

Les Etats-Unis, pour leur part, avaient, à un certain moment, appuyé diplomatiquement, sinon financièrement, la lutte des nationalistes angolais contre le Portugal. Washington a voté à plusieurs reprises contre Lisbonne à l'ONU. Les autorités portugaises prétendent qu'elles ont des preuves que le mouvement de Holden Roberto a reçu une aide financière de la part du secrétariat d'Etat américain. Mais comme toutes les affirmations portugaises il faut prendre également celle-ci avec un grain de sel...

Mais on remarque, ces derniers temps, un certain changement d'attitude de la part de l'administration Kennedy vis-à-vis la question angolaise. Washington semblait penser que les jours où l'on pouvait compter sur une intervention de l'ONU en Afrique pour assurer une décolonisation collective sans des bouleversements trop profonds, à l'instar du Congo ex-belge, sont révolus.

Les difficultés éprouvées récemment par les autorités de Washington dans leurs relations avec la France gaulliste, en particulier, et les autres pays du Marché commun, dans une certaine mesure, ne seraient pas tout à fait étrangères à cet apparent changement d'attitude.

Chantage de Lisbonne

Mais il y a autre chose aussi. De l'avis général, la perte des colonies portugaises provoquerait au Portugal métropolitain de profonds bouleversements politiques, économiques et sociaux qui risquent d'affaiblir la solidarité de l'OTAN en Europe. Forts de cet argument, les porte-parole de Salazar posent aux « petits » de Gaulle. Comme je le signalais dans *La Presse*, le ministre des Affaires étrangères de Salazar, Franco Nogueira, déclarait à New York que « le Portugal ferait usage du moyen légitime dont il dispose pour la défense de ses droits et intérêts vitaux », entendez par là la perpétuation de la domination coloniale portugaise sur environ 12 millions d'Africains (6-500,000 au Mozambique et 4,500,000 en Angola plus quelques autres dizaines de milliers dans les autres petits territoires portugais d'Afrique).

Le moyen légitime auquel se référerait M. Nogueira est le suivant :

Lisbonne exerce sa souveraineté sur les îles des Açores où se trouve une base aérienne dont le droit d'usage par les Etats-Unis doit être renouvelé. « Curieux accents de diplomatie gaulliste... à l'intention des gens du Pentagone », avais-je écrit à l'époque.

On a vu dans la deuxième partie de cet article, intitulée « Pénétration des capitaux non-portugais dans l'économie anglaise », que la quasi totalité de ces investissements étrangers en Angola provenaient de sources européennes. J'ai également signalé que la seule présence « directe » d'intérêts américains est celle de la *Cabinda Gulf Oil* que les autorités de Lisbonne ont pris bien soin d'isoler dans l'enclave portugaise de Cabinda en territoire congolais, loin de l'Angola proprement dite.

Appui de Krupp ?

Si certains intérêts américains nourrissent l'espoir d'être en mesure de profiter d'une débandade portugaise en Angola, il ne semble pas en aller tout à fait de même pour les intérêts financiers européens. Ces derniers ont investi des sommes importantes en Angola et la cadence de ces investissements semble s'être accélérée ces derniers temps. Les « lobbies » financiers européens semblent craindre d'être relégués au second plan au profit de leurs concurrents américains, advenant l'indépendance de l'Angola. Ces craintes expliqueraient, peut-être, l'octroi récent d'un emprunt de \$100 millions par l'Allemagne de l'Ouest au régime de Salazar pour l'aider à colmater les brèches financières ouvertes par l'effort de guerre portugais en Angola. Le groupe Krupp serait intéressé, comme on l'a déjà mentionné, aux gisements de minerai de fer angolais.

Perspectives

Que se passera-t-il donc ? Laissera-t-on « pourrir » la guerre d'Angola comme on l'a fait en Algérie ? Mais chaque jour qui passe augmente les chances d'une victoire par les armes des nationalistes angolais, qui ont derrière eux, bon gré mal gré, toute l'Afrique indépendante. Les forces de la guérilla arracheront alors la décolonisation à la Pyrrhus, tout comme en Algérie.

Advenant cette éventualité, il y a de grandes possibilités que l'on se trouve en présence, un jour, d'une situation semblable à celle qui prévaut actuellement en Algérie où une armée de guérilleros paysans a forcé, dans une certaine mesure, les dirigeants algériens de socialiser les terres. En effet, les exemples abondent où une armée paysanne ne se contente pas d'une décolonisation de fa-

cade après avoir arraché l'indépendance à l'adversaire. On l'a vu à Cuba et en Algérie où les milices paysannes ont obligé les dirigeants fidélistes et benbellistes à aller plus loin qu'ils ne l'envisageaient au départ et cela à une cadence accélérée.

Radicalisation

Le fait que Holden Roberto, l'actuel chef du Gouvernement révolutionnaire angolais en exil (GRAE), soit un homme « modéré » ne change pas grande chose. En Algérie, les Ben Khedda et les Ferhat Abbas, les chefs « modérés » du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), ont été éliminés, après l'indépendance, par des hommes plus radicaux comme Ahmed Ben Bella et la jeune équipe réunie autour de lui à l'heure actuelle.

D'autre part, le GRAE n'est pas le seul mouvement nationaliste en Angola. Le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) en est un autre. Bien que le MPLA ne bénéficie plus de l'aide des pays africains, en raison de ses dissensions internes et de l'absence de ses partisans sur le champ de bataille, il n'en demeure pas moins qu'il n'a pas perdu toute sympathie dans les centres urbains de l'Angola. D'ailleurs, Mario de Andrade, jusqu'ici la cheville ouvrière du MPLA, est loin d'être un conservateur.

Même les guérilleros de Holden, dont certains ont été entraînés en territoire algérien, parlent déjà avec fascination de l'Algérie où les terres sont aux mains des paysans (Cf le reportage de *Dominique Desanti* dans *L'Express* du 31 octobre 1963). Cela est assez éloquent.

Assistera-t-on au cœur de l'Afrique noire à la genèse d'une situation comparable à celle du Maghreb où le régime révolutionnaire et socialiste (au moins en ce qui concerne la propriété des terres) de Ahmed Ben Bella menace sérieusement la stabilité des régimes plus « modérés » du Maroc et de la Tunisie. L'éventuelle contagion révolutionnaire angolaise risque de « contaminer » le Congo ex-belge.

Mais on a oublié de parler jusqu'ici de l'Afrique du Sud. Rappelons que les colonies portugaises de l'Angola, à l'ouest, et du Mozambique, à l'est, constituent les derniers « verrous de sûreté » entre l'Afrique du Sud de l'apartheid et les frontières des pays africains indépendants qui sont bel et bien décidés à « libérer » leurs frères de race. On se demande donc si la guerre des races aura lieu, sur une grande échelle, en Afrique méridionale.

Le séparatisme et les collets blancs

Jean PELLERIN

TREIZE pour cent des Québécois sont présentement favorables au séparatisme, 43 pour cent sont contre, 23 pour cent se disent incédés et 21 pour cent avouent n'en rien connaître.

C'est ce que révélait un premier sondage scientifique effectué par le Groupe de recherches sociales et dont les résultats étaient publiés simultanément en octobre par Maclean's et Radio-Canada dans le cadre de l'émission Inquiry.

Cette enquête, menée par les frères Breton et trois professeurs d'université, est révélatrice à plus d'un égard. Mais il est un point sur lequel il importe peut-être de s'arrêter davantage, et c'est le suivant :

Soulignant les faits saillants de l'enquête, les reporters du Magazine Maclean écrivent : « C'est chez les professionnels que l'on trouve le plus de séparatistes. Ainsi, il y a deux fois plus d'opposants au séparatisme chez les cultivateurs que chez les professionnels. »

Et un peu plus loin, ils notent : « plus le niveau d'instruction est élevé, moins on ignore l'existence du séparatisme. »

« Enfin, souligne-t-on encore, le séparatisme recrute surtout chez les gens à revenu élevé. Un point de rupture fort bien marqué : à compter de \$6,000, la proportion de séparatistes est multipliée par deux. »

(1) C. Wright Mills, *White collar*, Oxford University Press (Galaxie Book No 3), New York, 1956.

A quoi attribuer ce phénomène ?

Au dire des enquêteurs, à ceci que « la grande majorité de ceux qui favorisent l'indépendance du Québec prévoient qu'une fois la séparation faite, leurs chances d'avancement seraient plus grandes, leur standard de vie et leur revenu plus élevés et le chômage moindre qu'actuellement. »

Cette certitude est également partagée par « la majorité des incédés (qui) croient que (...) le standard de vie des Canadiens français (serait) meilleur dans un Québec séparé. »

Les collets blancs

Il ne semble pas faire de doute que la recrudescence que connaît présentement la doctrine séparatiste au Québec est voulue par l'apparition d'un malaise réel. Que ce malaise soit perçu davantage par des gens ayant un niveau d'instruction supérieur atteste assez, à mon avis qu'au Canada, comme aux Etats-Unis, la prolétarisation des collets blancs est en voie de réalisation. On ne peut s'empêcher de se référer ici au remarquable ouvrage que l'universitaire américain C. Wright Mills a consacré à la question (1) et qui nous permet de comprendre un peu le phénomène que met en relief l'enquête de l'Inquiry.

On sait qu'en Russie, c'est par la classe ouvrière qu'a pu s'opérer la révolution alors qu'en Chine, c'est par la classe paysanne. A la lumière de l'étude de Wright Mills, il n'est pas interdit de penser qu'au Canada et aux Etats-Unis, ce serait, pour une bonne part, la classe des collets blancs qui pourrait éventuellement servir de base, sinon à une révolution, du moins à une transformation, pour le mieux ou pour le pire, des structures économique-sociales de la société nord-américaine.

Ceci ne veut évidemment pas dire que la classe ouvrière proprement dite (celle des « collets bleus ») est inconsistante en Amérique septentrionale, et ce, au point de ne pouvoir exercer aucun déterminisme sur l'évolution du système économique-politique en honneur. Au contraire, le nombre des collets bleus reste encore impressionnant, mais il faut se rendre à l'évidence que le processus de prolétarisation déborde désormais

leurs cadres sociaux pour envahir progressivement ceux des collets blancs.

Rançon de la technique et de l'automatisation, le prolétariat nord-américain se compose de plus en plus d'un nombre décroissant de « collets bleus » et d'un nombre croissant de « collets blancs ».

Ces « collets blancs », devenus — ou en voie de devenir — prolétaires (à leur insu bien souvent), se recrutent à tous les niveaux de la « hiérarchie » industrielle et commerciale : avocats et médecins (pions anonymes et salariés de vastes entreprises), professeurs (à tous les niveaux de l'enseignement), infirmières, employés de bureaux, artistes (écrivains, musiciens, peintres, décorateurs), scripteurs, journalistes, publicitaires, vendeurs, standardistes, sténo-dactylo, commis, employés de banque, administrateurs, contrôleurs, ingénieurs, courtiers, architectes, secrétaires, traducteurs, typographes, etc., etc.

Une force qui s'ignore

Tous ces collets blancs commencent à se rendre compte qu'ils forment une classe à part — une classe de laissés pour compte — et que cette classe s'insère dans une société anonyme où l'irresponsabilité est érigée en système. Ces néo-prolétaires ont perdu — ou du moins sont gravement en danger de perdre — toute vie de l'esprit, n'étant pas sensibilisés aux réalités du monde qui les entoure et n'ayant pour tout dérivatif que l'opium pseudo-intellectuel servi à dose massive par les mass-media, les night-clubs ou le cinéma.

Parce que les ténébreux mentors du système ont toujours réussi à leur faire croire que les unions ouvrières n'avaient de prix que pour ceux qui n'étaient pas assez intelligents pour se défendre par leurs propres moyens, les collets blancs ont toujours considéré le syndicalisme comme un instrument de libération indigne d'eux, et voilà pourquoi ils n'ont jamais pris conscience de leur force collective.

Encore en 1955, 84% des collets blancs n'appartenaient à aucune union ouvrière aux Etats-Unis. Les pionniers en ce domaine ont été les employés des chemins de fer, les fonctionnaires

et les gens engagés dans l'industrie du spectacle.

Privés du seul instrument qui pourrait les unir, les collets blancs, non seulement n'ont jamais eu conscience de leur pouvoir collectif, mais ils ont perdu toute autorité sur leur travail. Ils participent tous au fonctionnement gigantesque du FREE ENTERPRISE à la tête duquel préside la minorité de plus en plus restreinte de magnats anonymes qui constituent ce qu'on est convenu d'appeler le POWER ELITE. Esclavage en dentelles, mais esclavage tout de même...

Selon Robert E. Sherwood, le principal grief de ces collets blancs ne réside pas d'abord dans le fait qu'ils sont souvent mal payés, mais bien davantage dans celui qui veut qu'ils assument des responsabilités sans jour d'aucune autorité sur leur travail.

Ces collets blancs sentent tous, plus ou moins confusément, que leur avenir devient incertain. Ils savent que d'ici quelques années, 80 pour cent du travail de bureau pourra être mécanisé. Les fréquentes grèves qui éclatent au niveau des « cadres », et notamment celle des journaux de New York, l'hiver dernier, sont significatives à cet égard. On a fréquemment cité le cas d'une société américaine qui a réduit son personnel de 39 pour cent au niveau de l'administration et qui, grâce à la mécanisation, a augmenté son rendement de 40 pour cent!

Vicimes de leur compétence

Enfin, les collets blancs peuvent se rendre compte tous les jours que 80 pour cent de ceux qui travaillent autour d'eux ont pu apprendre leur métier en moins de trois mois. Constatation dramatique qui remet sérieusement en question l'utilité et la rentabilité des diplômés. En effet, à quoi bon dépenser tant d'argent pour s'instruire, si de toute manière, la grande majorité des ressortissants de la civilisation industrielle s'achemine vers la prolétarisation, voire l'oisiveté généralisée qu'est appelée à engendrer l'automatisation?

Déjà, on s'interroge sur la question de savoir s'il est vraiment opportun de faciliter au plus grand nombre l'accès aux études supérieures. Lloyd Warner, un sociologue américain, considère pour sa part que « notre système d'enseignement permet à un trop grand nombre de gens d'accéder au primaire supérieur et au secondaire, et ce, aux seules fins d'obtenir des situations professionnelles ou administratives qui n'existent (ou n'existeront) plus, ce qui aura pour conséquence d'entraîner des échecs et la perte de la solidarité sociale. »

Il y a là un problème très sérieux. Un éducateur de l'Etat de New York ne craint pas de conseiller l'accès pour tous aux études supérieures, parce que, dit-il, le pays risque de produire un « surplus de diplômés » qui, aigris par l'échec qui les attend, vont se retourner contre la société et le gouvernement, mieux armés et plus efficaces dans leur colère destructrice, du fait de l'éducation qu'ils auront reçue. »

Ferment de réaction

Il s'agit là, bien sûr, de constatations faites aux Etats-Unis, mais les corrélations étroites qui existent entre les structures économico-sociales d'un peu près tous les secteurs géographiques d'Amérique du Nord nous autorisent à croire que, mutatis mutandis, elles valent également pour le Canada et le Québec.

Que feront ces collets blancs frustrés et amers? De quelle manière se manifesterà la « colère destructrice » de ces « prolétaires en dentelles »?

C. Wright Mills — qui classe tous ces gens dans ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle classe moyenne (new middle class) — ne craint pas d'affirmer que ce néo-prolétariat « va constituer, comme en Allemagne nazie, l'élément de base du conservatisme et de la réaction — élément appelé même à se fondre éventuellement dans des mouvements fascistes. Les collets blancs sont les alliés naturels et les troupes de choc qui appuieront la poussée néo-capitaliste. »

Ce pronostic de Mills a toutes les chances d'être juste, et l'enquête de l'Inquiry serait plutôt de nature à le confirmer.

Le séparatisme — qu'une jeune génération donne gratuitement comme étant d'essence « révolutionnaire » — n'est rien d'autre, en définitive qu'une doctrine « réactionnaire » qui ne met aucunement en cause les structures fondamentales du capitalisme (ancien et néo). Les séparatistes sont donc les « alliés naturels » des structures traditionnelles et bourgeoises. Ils recrutent leurs adeptes surtout chez les jeunes et auprès des « élites instruites » qui commencent à se rendre compte qu'ils ont besoin du statu quo pour survivre. Il n'est pas dit qu'un parti traditionnel — une sorte de néoduplisme — ne réussira pas un jour à tirer parti de ces éléments réactionnaires.

Correspondance

L'art de frapper à la mauvaise porte

Roger NANTEL

Quand on a consacré le plus clair de sa vie d'adulte à tenter d'éveiller ses concitoyens devant les nécessités d'une société moderne, quand on s'est égosillé à réclamer l'instauration chez nous de la « vraie » démocratie, alors il ne faut pas pousser les hauts cris si ses propres héritiers poussent cette attitude jusqu'à sa conclusion logique.

C'est ce raisonnement, surtout, qui me fait apparaître comme futile et un tantinet ridicule la verte semonce (cachée comme une pilule amère sous le sucre d'un certain paternalisme du genre moi-aussi-j'ai-déjà-troussé-les-petites-bonnes) servie par Jean Pellerin à la jeune équipe de Parti Pris.

Mais, Bon Dieu, enfin quelques jeunes à peine sortis de nos collèges classiques (ces machines à faire des réactionnaires, même Pellerin en conviendra) ont compris que tout se tient chez nous. Ils ont compris que la liberté de l'homme du Québec implique nécessairement son émancipation politique, religieuse et économique.

Enfin, chez nous, des jeunes adultes préconisent une société « libre, laïque et socialiste » plutôt qu'une « république laurienne où le français sera roi »...

Enfin, des bonhommes de vingt ans à peine ont senti clairement que le réaménagement rationnel de notre

société ne peut s'accomplir que si toutes les formes d'esclavage sont abolies, sont pleinement conscients du fait que notre système démocratique, assis sur un parlementarisme de plus en plus croulant, peut camoufler une dictature pas nécessairement volontaire ni vicieuse, mais quand même détestable.

Que cette nouvelle compréhension se manifeste de manière vociférante, que ces jeunes en oublient toutes les nuances subtiles et en profitent pour cracher leur écoeurément à la face de leurs aînés, mais c'est normal ? Qu'ils tiennent pour quantité négligeable ceux qui, encore traumatisés par la liberté « retrouvée » à la mort de Duplessis, ne croient pas à l'utilité de quelques coups de pied au c... pour déraciner quelques capitalistes et prélat, il n'y a vraiment pas de quoi se sentir trahi ?

Il n'y a surtout pas de quoi les accuser d'être attachés à la tradition féodale européenne, les qualifier de « nationaux ». Car là, c'est prouver de façon éclatante que l'art de frapper à la mauvaise porte n'est pas mort.

Rien qu'un vaste malentendu

(De fait, j'ai l'impression en tapant ce papier que toute cette affaire n'est qu'un vaste malentendu, que Jean Pellerin a cru s'attaquer aux jeunes partisans des Barbeau, Angers, Chaput et compagnie — Dieu seul, puisqu'il est catholique de gauche, sait comment on lui a mis cette idée en tête — en s'en prenant ainsi à Parti Pris.)

Même si l'on est de ceux (et je n'en suis pas) qui, comme les Américains, jurent que l'exercice de la démocratie repose essentiellement sur un équilibre délicat des forces sociales, on doit admettre que le rôle que jouera parmi nous le radicalisme de Parti Pris est important et nécessaire. Dans une province où le principe même du Bill 60 est débattu longuement, où une partie importante des cadres nie à l'État une responsabilité quelconque (sauf celle d'assumer les frais) dans le domaine de l'éducation publique, l'action d'un petit groupe de jeunes radicaux ne risque sûrement pas de rompre l'équilibre.

En relisant Pellerin, il m'apparaît que ce dernier a été poussé à écrire sa « lettre » par la crainte de voir Parti Pris rompre un autre équilibre : celui qui doit exister entre les préoccupations d'ordre social et celles d'ordre national. Il semble en effet

appréhender la mise au rancart des premières au profit des secondes.

Il faut avouer ici que plusieurs des textes de Parti Pris pourraient justifier cette crainte. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il pourrait difficilement en être autrement : de Lesage au dernier des « aumôniers de la Saint-Jean-Baptiste », tous les membres des cadres québécois n'utilisent maintenant que le prétexte nationaliste pour remettre en question le fonctionnement de notre société, même si le réaménagement qu'ils envisagent est pour le moins timoré.

Ce qui différencie justement l'équipe de Parti Pris, c'est que son nationalisme n'est que l'un des aspects — fût-il le plus apparent, cela ne change rien — de sa revendication sociale.

La conspiration "cléricobourgeoise"

C'est clair pour tout le monde que c'est à cette conspiration « cléricobourgeoise » qui désole tant Pellerin que s'attaquent les jeunes de Parti Pris, lorsqu'ils parlent d'État « laïc et socialiste ». Qu'ils n'excluent pas toute idée de violence, ça encore c'est tout à fait normal puisqu'ils deviennent des hommes à un moment de l'histoire où la violence semble vouloir changer de camp, où les colonisés cassent la gueule aux colonisateurs, où les économiquement faibles déposent (ou tentent de le faire) les économiquement forts par la force, où les nations les plus démocratiques engagent le « dialogue » en faisant tinter leurs sous-marins atomiques et leurs fusées nucléaires. On ne grandit pas dans l'orage sans apprendre à cracher l'éclair.

Que leur langage ait des accents rappelant le totalitarisme ne doit également surprendre personne puisque tous, jeunes ou moins jeunes, sentent aujourd'hui que la lutte totale est depuis longtemps engagée entre deux idéologies. D'autant plus que les tenants de chacune de ces idéologies justifient leur totalitarisme évident ou caché en le qualifiant de condition préalable à l'institution d'une véritable démocratisation à venir.

Il me semble normal qu'ils n'aient pas encore fait état de la nécessité d'assurer la survivance d'un pluralisme religieux et politique dans cet État qu'ils voudraient voir le leur. Les procédés permettant à un peuple d'assurer au néo-prolétariat (les ouvriers chômeant ou pas, les techniciens, les petits propriétaires, les agriculteurs de l'Amérique moderne) le contrôle efficace des leviers économiques, de l'in-

formation et des centres de décision politiques pour ensuite s'en remettre à un système démocratique (donc au pluralisme) qui soit vraiment équitable, ils s'en balancent, les gars de Parti Pris. Seule la première étape les préoccupe, pris de révolusion comme ils le sont devant la lenteur nécessaire à notre société pour se débarrasser de tumeurs telle l'absence d'une véritable sécurité sociale, tels les privilèges conservés par les castes familiales, religieuses ou financières, telles l'ignorance et la cupidité de la majorité de nos politiciens.

Lorsqu'une longue argumentation, fort valable d'ailleurs, décrit le seul vrai adversaire de la société québécoise («... notre ennemi commun — je veux dire : « l'élite intellectuelle cléricobourgeoise ». Dit Jean Pellerin. ») dans le but de matraquer des jeunes qui, précisément ont choisi de s'attaquer à ce même adversaire, voilà qui semble d'un illogisme remarquable.

Mais lorsque cette même argumentation suggère de substituer à la lutte « régionalisée » une certaine forme de lutte « internationalisée », voilà qui me semble dangereux.

En effet, cette générosité sociale totale, cet internationalisme dont se réclame Pellerin ont déjà été dépassés par ceux-là même qui, les premiers, les avaient suggérés ou par ceux qui marchent sur leurs traces (qu'on se réfère ici, si l'on veut, aux déclarations faites par Lénine et Trotsky en 1923 et 1924, préconisant l'unification politique et économique de l'Europe).

La décolonisation de l'après-guerre illustre bien cette évolution de la pensée de gauche (je ne saurais dire si la première a entraîné la seconde, ou si c'est l'inverse qui s'est produit) : toute négociation visant à la formation de grands ensembles doit s'effectuer entre partenaires indépendants ; sinon, il n'existe que la subordination des plus faibles aux plus forts (cette dernière phrase est empruntée à Gilles Martinet, de France-Observateur).

Autrement dit, la véritable justice sociale et la division rationnelle du travail à l'échelle internationale ne pourront être chose accomplie tant qu'une nation restera asservie à une autre.

Que cet asservissement soit la résultante d'une volonté bien arrêtée de la part du plus fort ou le simple colinaire d'une équation parlementaire n'infirme en rien ce raisonnement.

Cela, les jeunes du Parti Pris l'ont déjà compris. Pellerin devrait leur en savoir gré. Même si c'est difficile à avaler.

R. N.

Je crois avoir fait la part de ce qui doit être considéré comme « normal » dans la plupart des attitudes prises par les gens de Parti Pris. Il se peut qu'en dépit de moi-même le ton de ma lettre ait eu des accents paternalistes. Nos cadets, je l'ai reconnu, sont à la fois nationalistes et socialistes, mais j'ai fortement l'impression qu'ils le sont dans des proportions qui accusent un sérieux écart : un cheval et un lapin — et le cheval « national » écrase le lapin « socialiste ».

Si mon impression est juste, je ne crois pas m'être trompé de porte. De plus, que le socialisme de Parti Pris se centre de préférence sur le « national » plutôt que sur l'« international » ne me semble pas une découverte. Un certain « national-socialisme » a fait jadis ses preuves... Il a été, lui aussi, jugé « normal » par la bourgeoisie du temps, ce qui ne l'a pas empêché de tout faire, sauf de transformer la société qui l'a vu naître.

JEAN PELLERIN

Robert Schuman, la main de fer dans le gant de velours

Olivier MARCHAND

L'AUTHENTIQUE Européen Robert Schuman est mort à un moment où son idéal de rapprochement supranational de la France et de l'Allemagne est en train d'être envoyé au musée des beaux rêves. Par l'orientation de sa politique étrangère, le gaullisme fausse quelque peu le sens de la communauté européenne que Robert Schuman s'est acharné à bâtir.

Mais, profondément discret, Robert Schuman s'était retiré élégamment, en couvrant ses déceptions. Tout au long de son existence, il avait pris l'habi-

tude de ne pas chercher à s'imposer bruyamment. Insouciant de plaire, il pouvait se permettre d'être intransigeant. Mais il agissait constamment en douceur.

D'où une situation en retrait que n'ont pas justifié les nombreuses réalisations de cet homme politique. Il semble, au surplus, que l'on n'ait pas épargné les moyens pour tenir, parfois, dans l'ombre, cet Européen opiniâtre.

Sa mort, par la série d'articles et de déclarations qu'elle a suscitées, a permis de commencer à mesurer l'influence de Robert Schuman sur la conduite de la politique européenne de l'après-guerre. Il est possible que la disparition de l'homme d'Etat redonne vigueur à son idéal d'intégration réelle de l'Europe occidentale.

Il y a de ces sortes de paradoxes. Robert Schuman est justement de ces hommes qui peuvent, après leur passage, peser d'un plus grand poids. Pendant la majeure partie de sa vie, M. Schuman fut un ministre sans éclat. Ce n'est qu'à l'âge de 64 ans, en 1950, qu'il frappa le grand coup en lançant son projet de pool charbon-acier. En moins de dix ans, le Marché commun fut sur pied.

Robert Schuman approchait alors du bout de sa course terrestre. Il avait été de ceux qui, comme ses compagnons démo-chrétiens Alcide de Gasperi et Konrad Adenauer, avaient eu à faire l'après-guerre européen.

Les inénarrables...

...le Canada ne devrait pas vendre son blé aux pays sous-développés d'Asie, mais plutôt en utiliser les surplus pour faire du whisky... Nous pourrions ensuite l'exporter en Chine en toute tranquillité sans risque d'augmenter la population. Le whisky ne pourrait les nourrir, mais au moins leur apporterait satisfaction... Nous ne faisons qu'empirer la situation en les aidant... Nous n'avons pas besoin de 50 milliards de personnes dans le monde... (Et puis), entreposer le whisky, ça prend moins d'espace qu'entasser le blé... »

(R. H. F. Manske, président de l'Institut des chimistes du Canada — La Presse, 19 septembre 1963).

...en 1956, avant l'établissement d'une exemption de base de \$100 à des fins charitables, les contribuables du Québec avaient réclamé la fabuleuse somme de \$122,042,000 en dons de charité, comparativement à \$87,487,000 pour toutes les autres provinces du Canada.

...l'émission de reçus pour des dons à des oeuvres charitables, comme c'est la pratique au Québec, n'est rien de moins qu'un véritable racket.

(Leslie H. Saunders, ancien maire de Toronto, devant la Commission royale d'enquête sur la fiscalité — Presse canadienne, 10 octobre 1963)

...l'examen des registres paroissiaux du Québec, par les inspecteurs de l'Impôt, serait une insulte qui mettrait en question l'honnêteté du clergé.

(Louis-Joseph Pigeon, député conservateur de Joliette-l'Assomption-Montcalm, à la Chambre des communes. Presse canadienne, 2 novembre 1963.)

Si je dois accorder certaines faveurs, je vais étudier les recommandations des associations libérales du comté. Mais je me réserve le droit de décider. C'est le député qui demeure la patron du comté.

Guy Forcier, s'adressant à ses électeurs de Gaspé-Sud Presse canadienne, le 4 novembre 1963.

L'offensive des amateurs

UNE fois de plus, c'est du côté des amateurs que le théâtre connaît des jours fastes. Berthold Brecht chez les Apprentis-Sorciers et Armand Gatti chez les Saltimbanques, voilà de quoi inquiéter notre confort intellectuel. Bien sûr, l'auteur de « Maître Puntilla et son valet Matti » met délibérément son talent au service d'une idéologie qui peut paraître simpliste au non-croyant en 1963 : on sait d'avance où sont les méchants et qui sont les braves gens. Néanmoins la verve satirique, la truculence de certaines répliques, le vérisme des tableaux, nous forcent à rire, même si nous émettons de sérieuses réserves quant au bien fondé du manichéisme brechtien, si bien que le public a réservé un accueil enthousiaste au premier spectacle présenté cette saison à la Boulangerie, accueil d'autant plus justifié que la mise en scène et l'interprétation sont dignes du passé de cette troupe, laquelle comme on sait, a renouvelé presque complètement ses cadres. Parmi les nouveaux venus, les talents ne manquent pas. Il faut tout particulièrement féliciter les interprètes des deux rôles principaux : ils ne sont pas pour peu dans la qualité du plaisir que l'on ressent. A noter aussi, comme me le faisait remarquer à l'entr'acte Jacques Ferron — qui buvait du petit lait durant cette soirée — que la situation féodale que stigmatise Brecht demeure d'une étonnante actualité au Québec.

Si Brecht est un auteur classé, sinon classique, Armand Gatti par contre cherche à nous imposer une vision du monde qui risque de déconcerter le public. Avec « L'enfant-rat » que les Saltimbanques viennent d'accoucher en première mondiale, ce ne sont plus des structures sociales qui se trouvent mises en accusation, mais la nature humaine intrinsèquement. Armand Gatti sonne le glas de toute espérance et l'avenir selon ce visionnaire va transformer l'homme en rat... Sa pièce est un cauchemar, engendré par ses souvenirs de déportation et autres et l'on doit considérer l'essai de ses personnages comme des Euménides concentrationnaires, venues se poser autour de nous pour nous signifier

notre déchéance. Les notions de temps et d'espace ont éclaté elles aussi et, par la conception de son art, Gatti s'apparente beaucoup plus à l'Extrême-Orient qu'à Eschyle. Il s'en explique d'ailleurs lui-même : « Kouan Han-Chin comparait les sujets de pièces, qu'il allait quêrir dans la réalité de son XIV^e siècle mongolisé, à des arbres. Le stade de la confection, c'était la scierie où l'arbre était découpé en un certain nombre de planches susceptibles d'entrer dans un ensemble. La pièce elle-même (par analogie aux éléments choisis par l'auteur qui sont entraînés sur le cours de sa pensée pour s'en aller vers une direction déterminée) — s'apparentait aux planches entraînées par le cours du fleuve. La salle de théâtre devenait la fabrique qui recevait les planches et la représentation, la confection du meuble par les acteurs, « meuble étrange, disait-il. De la même représentation, un spectateur sort avec un coffre, un autre avec une planche de lit ou un balancier, un troisième avec les colonnes d'un temple, et un quatrième avec un bâton pour se venger sur son bardot... »

On le devine, le spectacle des Saltimbanques remet en question des notions fondamentales et prouve, s'il était besoin, à quel point l'Occident a perdu la boussole. Le travail de Rodrigue Mathieu responsable de la mise en scène est tout simplement époustouflant. Il a été très bien secondé par les décors de Pierre Moretji et la ferveur de tous ses camarades. Un très grand spectacle.

Les Dieux Grecs et nous

On a tout dit sur l'admirable machine infernale qu'est la « Phèdre » de Racine et que ce poète composa sous la dictée des Dieux grecs et des Muses du Grand Siècle. C'est le chef-d'oeuvre à l'état pur. La troupe de Marie Bell est venue nous en présenter sa version. Il est certain que la tragédie s'éloigne de nous et par son contenu et par sa forme. Nos oreilles ne reçoivent plus sans grimacer la musique de l'alexandrin et notre vue juge les costumes d'époque un peu surannés, si bien que le spectacle a tendance à rejoindre le genre d'opéra et ses morceaux de bravoure : on attend la grande tirade du deux... le récit de Thérémène... Et pourtant, par l'intériorisation de certains interprètes, nous retrouvons tout à coup le feu véritable. Celui qui consumait les héros. Curieusement, au cours de la représentation de la troupe parisienne, j'ai ressenti ce grand choc en écoutant des personnages secondaires, ce qui prouve une fois de plus qu'il n'y a pas de petits rôles : il n'y a que de petits acteurs ! Ainsi Thérémène a toujours dit juste ; ainsi Aricie a ému le public au point de lui arracher ses premiers applaudissements de la soirée. Et enfin, il y avait Alain Cuny. Fauve royal, il transforme son rôle de vieux comparse cocu en celui de terrible justicier. Dès qu'il paraît, la tragédie retrouve l'accent de sa noblesse originelle. Merci Alain Cuny.

Ce fut en vérité une belle soirée et un beau — peut-être le plus beau ! — cadeau d'anniversaire (Quinzième année du Rideau Vert). Devant une salle élégante, sensible, devant cet hôte prestigieux qu'est l'auteur de la « Métamorphose des Dieux », Marivaux n'aurait pas à Montréal. Pour la première fois des comédiens canadiens français réussissaient ce miracle improbable : interpréter avec grâce l'auteur le plus raffiné du répertoire français. Il y eut tout d'abord le côté visuel. Décor (Robert Prévost) et costumes (François Barbeau) nous emportaient d'emblée en plein embarquement pour Cythère. Et puis les mots se mirent à briller, à poser leur banderilles dans le cœur des personnages. Et cet art subtil que savait pratiquer Marivaux, alliant la cruauté de Racine au rire de Molière nous émerveillait une fois de plus. « L'heureux stratagème » est un bijou. C'est la pièce des connaisseurs. Sous la dentelle des mots, frémissent tour à tour les sentiments les plus divers : l'envie, la coquetterie, la jalousie, le regret, l'inquiétude, la vanité, l'amour-propre, l'amour enfin... Aucun auteur n'a su cueillir les tout premiers souffles de ce sentiment avec autant de précision. On voit tout à coup les mots comme se couvrir de buée. Une larme pointe, et c'est l'amour. C'était Mme Brind'Amour à qui incombaient ce soir le rôle de nous communiquer cette émotion sans pareille. Elle y a réussi et mérite nos plus vifs compliments. Qu'elle veuille bien les partager avec tous ses camarades puisque toute la troupe nous a entraînés à Cythère et dans le plus joli des mouvements. Une soirée à marquer d'un caillou blanc.

Céline disait volontiers, parlant de son oeuvre : « Je travaille dans le saignant. Il faut que ça saigne ! » Eh bien, O'Casey lui aussi travaille dans le saignant. Ses pièces saignent, et tout particulièrement son « Ombre d'un franc tireur » que le TNM vient de nous présenter. Ayant vécu les jours terribles de la révolution de son Irlande natale (1916), l'auteur des « Roses rouges pour moi » en assume le poids et la dérision. Il est évident qu'il était contre les oppresseurs étrangers, mais cela ne l'empêchait pas de voir ses compatriotes sans la moindre complaisance. Il nous les montre bavards, ivrognes, pleutres, hâbleurs, vantards... Des hommes, quoi !

C'est encore à Céline que l'on songe, autre témoin à charge : « Il faut que l'animal s'affole, s'épuise et caquille dans l'arène... dégueule, crache à peu près tout son sang... dans la sciure et dans la bouse... » Sur l'arène de l'Orphéum, nous voyons tout un troupeau s'ébattre, s'affoler, s'épuiser. Un vrai rodéo de jactance et de trouillarderie. On en rit... Et pourtant... Prenons par exemple le poète Donald Davoren. Je me souviens d'avoir lu dans une revue, sous la plume d'André Major : « C'était drôle. Ils croient encore que les mots tuent ! » Le jour où paraissaient ses lignes, un vieux gardien sautait. Boum. C'était drôle ! Hm ! Bien sûr aucun rapport avec Donald. Pas d'ombre du tout...

Mais restons à l'Orphéum. Le spectacle continue. Il a été monté de main de maître. Pas une bavure. Décidément le mois d'octobre fut un mois faste. Beaucoup de soleil et des spectacles excellents.

Panoramique

Patrick STRARAM

Plus avant : quel est le but du cinéma ?
Que le monde réel, tel qu'il est sur l'écran,
soit aussi une idée du monde.
Jacques RIVETTE.

La règle du jeu

Un cinéma ici présuppose que puissent enfin être vus *tous* les films.

Un événement majeur a eu lieu — la Semaine Renoir — et un phénomène majeur est en gestation — la fondation d'une cinémathèque canadienne.

Même si un gouvernement un peu progressiste s'avisait qu'il servirait la collectivité en subvenant partiellement certains cinémas d'essai, qu'éducation et culture pour les masses ne soient plus de vains mots très vains, une Cinémathèque demeure indispensable.

La Semaine Jean Renoir fut un succès, et satisfaisait les besoins d'un groupe grossissant de cinéphiles désireux d'être « au courant ». Elle permit de revoir (et à beaucoup de découvrir, enfin !) des films extraordinaires comme *Boudu sauvé des eaux* et *Le crime de Monsieur Lange* ou ce chef-d'œuvre à l'origine du meilleur cinéma moderne : *La règle du jeu*. Elle n'aurait guère été possible sans Henri Langlois, le fondateur et l'irremplaçable directeur de la Cinémathèque française. Le Dragon gardien qui veille sur les trésors (dixit feu Jean Cocteau) anime avec une fougue et une habileté sans pareilles la cinémathèque la première au monde. Plusieurs dizaines de milliers de films dans ses voûtes. Projections de six films différents chaque jour (dans deux salles). Et Langlois est insatiable. Les seuls chefs-d'œuvre ne lui importent guère, en tant que tels. C'est TOUT conserver qu'il voudrait. Réussir, pour le cinéma, ce qu'est pour toute l'écriture une Bibliothèque Nationale. « Toute la mémoire du monde »... Qu'on ne s'y trompe pas : sans la Cinémathèque « à » Langlois, pas de Truffaut, de Chabrol, de Rohmer, de Godard... L'histoire de l'art depuis toujours le prouve : c'est la fréquentation et la connaissance d'un passé qui incitent le créateur à des expériences et un dépassement au terme desquels naissent les oeuvres qui font progresser, évoluer un art — (qui sinon meurt).

Sans Langlois une cinémathèque est difficilement envisageable. Certains conflits et complots l'ont-ils incité à venir et regarder de plus près, félicitons-nous en. Aujourd'hui une cinémathèque canadienne paraît possible, beaucoup mieux : probable⁽¹⁾.

1) Ce qui confirme une autre idée de ce visionnaire maladroit et malheureux que fut le premier véritable défricheur d'un cinéma de qualité pour tous ici, le docteur Jean-Paul Ostry. A-t-il seulement été invité à l'"Elysée", cinéma d'essai qui n'aurait jamais existé sans lui, l'a-t-on déjà oublié ?

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adopté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne et due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 5 décembre 1962, est formé des personnes suivantes:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>PRÉSIDENT :</u>	<u>ADMINISTRATEURS :</u>	<u>COMITÉ DE SURVEILLANCE :</u>
Jean Dostaler		Roland Parenteau, président
<u>VICE-PRÉSIDENT :</u>	Benoît Baril	Marc Lalonde
James Hodgson	Jacques Hébert	Jean-Paul Geoffroy
<u>SECRÉTAIRE :</u>	J.-Z.-Léon Patenaude	<u>ARCHIVISTE :</u>
Claude Longpré	Gérard Pelletier	Pierre Tanguay
<u>TRESORIER :</u>	Pierre-E. Trudeau	<u>VÉRIFICATEUR :</u>
Yves-Aubert Côté		Jean-Guy Rousseau, C.A.

Serge Losic, le représentant officiel à Montréal de la Cinémathèque française, et Guy-L. Côté, le directeur de « Connaissance du cinéma », responsable de la Semaine Renoir, archiviste-né et acharné plus encore que cinéaste (auquel on doit deux très bons courts-métrages : *Les maîtres-sondeurs* et *Têtes blanches*), semblent désormais collaborer à la fondation et à une action réelle permanente d'une Société d'utilité publique, ayant ses statuts, pouvant compter sur l'appui d'organismes officiels : la Cinémathèque et le Musée du Cinéma Canadiens.

Si certains accords peuvent être conclus avec la Municipalité, la première, à mon avis, à avoir un besoin urgent d'une Cinémathèque, peut-être des voûtes pour l'entreposage des films et une salle pour des projections régulières seront-elles obtenues. D'ores et déjà une Exposition Norman McLaren est prévue à Paris, un peu pour remercier la Cinémathèque française, grâce à laquelle fut possible la Semaine Renoir et qui, prêtant les films, rendra plus tard possibles aussi d'innombrables projections, sinon la majorité. On murmure que *La marche nuptiale*, l'oeuvre prodigieuse de von Stroheim, qu'une rétrospective Pabst...

Deux groupes s'affrontaient, et pouvait durer longtemps la grande parade des luttes d'influences et petites saloperies qu'on aime tant pratiquer ici au lieu de se mettre au travail. Force de la nature aux exigences qu'on ne discute pas, l'énergique et, ô combien, averti Langlois est passé par là⁽²⁾. Pour lui : le cinéma avant tout... Une présence cinématographique authentique dans la vie quotidienne n'est concevable que si existent

des racines, des bases solides sur lesquelles faire reposer tout l'essor créateur indispensable — au niveau de la création comme à celui de la compréhension qu'en ont ou n'ont pas les témoins nécessaires à l'artiste, et qui ne peuvent s'improviser spontanément avertis. Il est maintenant presque sûr que d'ici un an fonctionnera à Montréal une Cinémathèque canadienne — (rendant possibles, aussi, des cours du cinéma, que dirigera Serge Losic, à Sir George William d'abord, à l'Université de Montréal ensuite éventuellement). C'est, à l'autre axe d'un même phénomène en pleine révolution, un acquit majeur aussi considérable que l'admirable film de Claude Jutra : *A tout prendre*.

Et ce n'est certes pas la Société Jeune Cinéma, qui a prévu une soirée Guy Borremans — Claude Jutra le 8 février 64, qui s'en plaindra. Délaissant la politique spécifiquement ciné-club, qui a beaucoup moins sa raison d'être aujourd'hui, quelques amis tentent d'organiser des projections qui les incitent à s'exprimer librement et en profondeur sur le film. Ce pourquoi les « classiques » les intéressent moins que les films révélant comment en faire un. (Je ne manquerai pas *L'amour d'une femme*, de Grémillon, *Dossier secret* (Mr. Arkadin) d'Orson Welles, et *La ligne générale*, d'Eisenstein. Abonnements (10 dollars pour 7 séances) et renseignements : Jacques Bégin, 7933 Foucher. Jacques Bégin qui me dit de la Cinémathèque canadienne : « Enfin ! Nous allons pouvoir étudier notre grammaire à Montréal et non plus à New York ; c'est sommaire, mais ça dit tout. »

La Cinémathèque canadienne, une nécessité qui répond à un besoin qu'on ne peut plus longtemps ne pas satisfaire.

Espérons que les responsables joueront véritablement le jeu, fidèles à la règle du jeu... *

2) Puisse certains démagogues adolescents d'"Objectif" se souvenir de Langlois les remettant proprement à leur place, qu'on puisse enfin compter sur une revue cinématographique spécialisée et "objective" qui n'a jamais été plus nécessaire.

M PIERRE TANGUAY
661 STUART
MONTREAL 8 PQ CAN

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé
l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme
objet de la deuxième classe de la présente publi-
cation."

VIENT DE PARAÎTRE

FAILLITE DE L'OCCIDENT

ou « Le complexe d'Alexandre »

par JEAN PELLERIN

- Mise en accusation de l'homme blanc

En vente partout à \$2.00

EN GRÈVE

L'histoire de la C.S.N. et des luttes menées par ses militants
de 1937 à 1963

Préface de JEAN MARCHAND

et la participation des auteurs suivants...

JEAN-PAUL LEFEBVRE, JEAN FRANCOEUR, PIERRE VADEBONCOEUR, JEAN-LOUIS ROUX

PRIX : \$2.50

LE CHEF

Une biographie politique
de Maurice Duplessis

par Leslie Roberts
(Traduction de Jean Paré)

PRIX : \$2.00



**LES
ÉDITIONS
DU JOUR**

3411, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL 18 • VI. 9-2228